

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 14.04.2015

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆
Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.
◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 03.04.2014), se sont réunis sous la présidence de Mr. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade (Présidence confiée à Mr. LACOME Jean-Luc, 1^{er} Adjoint, pour le débat et le vote du Compte Administratif 2014).

Etaient présents :

Mr. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mr. LACOME Jean-Luc, Mme FIORITO BENTROB Ghislaine, Mme TAURINES GUERRA Anna, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mr. BÉGUÉ José, Mme AUREL Josie, Mme MOREL Françoise, Mme D'ANNUNZIO Monique, Mr. BOISSE Serge, Mme BRIEZ Dominique, Mr. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO-SERVENTI Catherine, Mme CHAPUIS BOISSE Françoise, PEEL Laurent, Mme MASSOUÉ Corinne, Mr. SANTOS Georges, Mr. XILLO Michel, Mr. AUZEMÉRY Bertrand, Mme BORLA IBRES Laetitia, Mr. BOURBON Philippe, Mme BEUILLÉ Sylvie, Mr. CREPEL Pierre.

Représentés :

Mr. FLORES Jean-Louis (par Mr. LACOME),
Mme LE BELLER Claudine (par Mme MOREL),
Mme GARROS Christine (par Mme BENTROB),
Mr. ANSELME Eric (par Mme TAURINES GUERRA),
Mme VOLTO Véronique (par Mme BEUILLÉ Sylvie).

Absent :

Mr. DOUCHEZ Dominique,

Secrétaire :

Mme BRIEZ Dominique.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Ordre du jour :

<i>n° d'ordre</i>	<i>n° délib.</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>
1	---	Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24.03.2015.
2	---	Informations réglementaires. Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.).
3	29/2015	Installation d'un nouveau conseiller municipal suite au décès de Mr. Gilbert FONTANILLES.
4	30/2015	Désignation d'un nouveau membre de la Commission Culture et Communication suite au décès de Mr. Gilbert FONTANILLES.
5	31/2015	Désignation d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres suite au décès de Mr. Gilbert FONTANILLES.
6	32/2015	Désignation d'un délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration la Maison de Retraite de Grenade suite au décès de Mr. Gilbert FONTANILLES.
7	33/2015	PASS 2014-2015. Participation de la commune à verser aux associations
8	34/2015	Rénovation de l'éclairage public rue des Sports et Impasse des Sports.
9	35/2015	Retenues de garanties prescrites.
10	36/2015	Compte Administratif 2014 de la commune.
11	37/2015	Bilan des cessions et des acquisitions immobilières - Année 2014.
12	38/2015	Bilan des marchés publics / Année 2014.
13	39/2015	Bilan formation des élus - Année 2014.
14	40/2015	Bilan des Autorisations de Programmes /Crédits de Paiement 2014.
15	41/2015	Compte de Gestion 2014.
16	42/2015	Affectation du résultat d'exploitation 2014.
17	43/2015	Tarifs des services communaux.
18	44/2015	Vote du taux des taxes communales.
19	45/2015	Participations 2015 aux organismes de regroupement.
20	46/2015	Subventions 2015 aux associations.

21	47/2015	Contrats d'objectifs pluriannuels 2015-2017 à passer avec les associations.
22	48/2015	Budget primitif 2015 de la commune.
23	49/2015	Autorisations de programmes / Crédits de paiement 2015.
24	---	Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24.03.2015.

Avant de soumettre le procès-verbal de la réunion du 24.03.2015 à l'approbation du Conseil Municipal, Mr. le Maire souhaite apporter une rectification à la page 3 « formation BAFA approfondissement ». Il indique que ses propos n'ont pas été correctement retranscrits. Il dit avoir expliqué qu'il n'était pas prévu d'organiser cette session cette année sur Grenade par manque d'effectifs (8 candidats inscrits seulement alors que la formation est organisée à partir de 15 personnes). Le PIJ a trouvé une solution afin de pallier ce manque en inscrivant les candidats sur Beaumont de Lomagne où une session est organisée. Il est prévu que 2 agents de la commune suivent cette formation à Beaumont.

Mr. le Maire propose de passer au vote.

Le procès-verbal de la réunion du 24.03.2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Informations règlementaires. Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.).

Mr. le Maire rend compte au Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.) :

▪ **Décision n° 03/2015 du 19.03.2015 : Attribution du marché de fourniture n°14-F-19-F « Mise à disposition gratuite d'un minibus publicitaire pour la Mairie de Grenade ».**

Vu la consultation lancée dans le cadre d'une procédure adaptée (articles 26, 28 et 40) du Code des Marchés Publics, en vue de la passation d'un marché de mise à disposition gratuite d'un minibus publicitaire pour la Mairie de Grenade,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence (avis publié sur la plateforme de dématérialisation de e-marchespublics.com et sur le site www.marchesonline.fr en date du 31.12.2014),

Vu l'analyse des candidatures et l'analyse des offres,

le marché de fourniture n°14-F-19-F « Mise à disposition gratuite d'un minibus publicitaire pour la Mairie de Grenade » a été attribué à la société VISIOCOM, sise 16, Avenue Jean Perrin, 33700 MERIGNAC.

Le véhicule mis à disposition gratuitement à la commune est financé par les annonces publicitaires trouvées par la société VISIOCOM en accord avec la Municipalité. Le marché est conclu pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 an, et prévoit une option d'achat du véhicule à l'issue de ces deux périodes.

▪ **Décision n° 04/2015 du 25.03.2015 : Location de la Salle des Fêtes - Création de tarifs à la journée (hors week-end et sans chauffage) :**

- Particuliers de Grenade : 190 € / jour.

- Particuliers extérieurs : 440 € / jour.

▪ **Décision n° 05/2015 du 30.03.2015 : Avenant n° 3 au bail commercial passé entre la Commune de Grenade et la Société Larroque.**

Un avenant n° 3 au bail commercial du 14 mars 2014 a été signée entre la commune de Grenade et la Société Larroque, afin de :

- préciser la date de livraison des locaux, à savoir le 1^{er} avril 2015.

- convenir que le bail conclu le 14 mars 2014 est un bail civil intitulé « BAIL » (et non un bail commercial), soumis expressément au statut des baux commerciaux,

- fixer la durée du bail à 10 ans au lieu de 12.

- prendre en compte une précision au niveau des modalités du paiement du loyer, à savoir : *Le loyer est payable par trimestre civil au plus tard le 10 du premier mois de chaque trimestre. Le premier versement interviendra au plus tard le 10 avril 2015, puis le 10 juillet 2015, en suivant le 10 octobre 2015, le 10 janvier 2016, et ainsi de suite ».*

- de modifier l'indice de référence pour la révision des loyers : Le loyer sera révisable à l'expiration de chaque période triennale en fonction de l'Indice des Loyers Commerciaux (et non de l'Indice du Coût de la Construction).

▪ Décision n° 06/2015 du 02.04.2015 : Marché de travaux « Construction d'une école de 5 classes et d'un restaurant scolaire ». Marché n° 2013-12-29-T / Avenants de plus et moins-value et mise au point du délai d'exécution du marché.

Considérant qu'il convenait de passer des avenants en plus-value, concernant les travaux de construction d'une école dans la mesure où :

- pour le lot 01 (VRD), la réalisation d'un réseau d'adduction d'eau Potable (AEP) complémentaire est nécessaire ainsi qu'une augmentation des diamètres du réseau AEP.
- pour le lot 01 (VRD), il a aussi été demandé par France Télécom d'installer une chambre de tirage type K2C en remplacement d'une chambre L1C.
- pour le lot 03 (Charpente métallique), un contreventement est à rajouter sur la circulation du groupe scolaire à la demande du bureau de contrôle ainsi qu'une protection au feu de la structure porteuse extérieure (auvents et préaux).
- pour le lot 06 (Menuiseries Ext. Serrurerie), un prélaquage avec un nouveau traitement (sablage + primaire epoxy + thermolaquage) de l'ensemble de la serrurerie en partie restauration est nécessaire en remplacement d'une peinture sur sous-couche anti-rouille.
- pour le lot 7 (Plâtrerie) il sera réalisé un plafond bois de 92/15 de chez Luxalon à l'extérieur sur le parvis de la restauration. Un habillage de plaques de plâtre viendra en remplacement de l'enduit ciment dans la circulation des salles de classe et un habillage de plaques de plâtre complémentaires sera posé sur la poutre du self.
- pour le lot 13 (Electricité), à la demande du cuisiniste, le bain-marie prévu en monophasé sera remplacé par une alimentation en Tétra et il sera rajouté une prise 2P+T en plafond de la circulation.
- pour le lot 14 (Panneaux cloisons froid), il devra être réalisé des cloisons et des doublages en panneaux isothermes M0 (laine de roche) sur l'ensemble de la zone cuisine ouverte, le local poubelle et la laverie.

Considérant qu'il convenait de passer des avenants en moins-value, concernant les travaux de construction d'une école dans la mesure où :

- pour le lot 01 (VRD), la fosse pour le compteur d'eau a été supprimée.
- pour le lot 06 (Menuiseries Ext. Serrurerie), la clôture de type GC3 ne sera pas réalisée.
- pour le lot 14 (Panneaux cloisons froid), un rayonnage mobile de la chambre froide des plats cuisinés a été supprimé.

Considérant qu'il convenait de préciser la durée d'exécution du marché : La construction du restaurant et de l'école a débuté en même temps, celle du restaurant scolaire durera 7 mois et celle de l'école durera 15 mois (7 + 8 mois), ceci ne modifiant en rien la durée du marché indiqué dans l'acte d'engagement, article B5, soit 15 mois,

ont été conclus les avenants suivants :

LOT	Société	Montant initial du marché HT	Avenant n°1	Avenant n°2	Avenant n°3	TOTAL par lot	% d'écart
01 VRD	VB TERRASSEMENTS	192 340,54 €	546,00 €	2 359,00 €	1 800,00 €	197 045,54 €	2,4462%
02 GROS OEUVRE	BTP MP	730 000,00 €	Durée exécution du marché			730 000,00 €	0,0000%
03 CHARPENTE METALLIQUE	CIAM	45 315,20 €	Durée exécution du marché	2 655,10 €		47 970,30 €	5,8592%
04 COUV. ZINC	COUFFIGNAL	68 118,54 €	Durée exécution du marché			68 118,54 €	0,0000%
05 ETANCHEITE	SOPREMA	91 509,51 €	Durée exécution du marché			91 509,51 €	0,0000%
06 MENUISERIES	SMAP	210 970,00 €	Durée exécution du marché	-20 477,90 €	2 700,00 €	193 192,10 €	-8,4267%
07 PLATRIERIE	DESCOULS	137 457,37 €	Durée exécution du marché	13 954,10 €		151 411,47 €	10,1516%
08 MEN. BOIS	BANZO	53 363,53 €	Durée exécution du marché			53 363,53 €	0,0000%
09 CARRELAGE	LACAZE	23 436,70 €	Durée exécution du marché			23 436,70 €	0,0000%
10 SOLS SOUPLES	CERM SOLS	40 132,29 €	Durée exécution du marché			40 132,29 €	0,0000%
11 PEINTURE	JC DECOR	46 928,79 €	Durée exécution du marché			46 928,79 €	0,0000%
12 CHAUFFAGE	EUROCLIMS	319 979,46 €	Durée exécution du marché			319 979,46 €	0,0000%
13 ELECTRICITE	OCCITAN'ELEC	121 450,04 €	Durée exécution du marché	403,49 €		121 853,53 €	0,3322%
14 PANNEAUX CLOISONS FROIDS	CCS MP	61 359,19 €	Durée exécution du marché	-398,44 €		71 987,09 €	17,3208%
			11 026,34 €				
TOTAL		2 142 361,16 €				2 156 928,85 €	0,6800%

Le nouveau montant du marché est établi comme suit :

Montant initial du marché	2 142 361,16 €
Montant des avenants	14 567,69 €
Montant du marché après avenants	2 156 928,85 €.

N° 29/2015 - Installation d'un nouveau conseiller municipal suite au décès de Mr. Gilbert FONTANILLES.

Suite au décès de Mr. Gilbert FONTANILLES, Mr. le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

Conformément à l'article L 270 du Code Électoral, Mme Sabine MANZON, candidate venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Tous unis pour Grenade et Saint-Caprais », est appelée à le remplacer.

Ayant accepté cette fonction, Madame Sabine MANZON est immédiatement installée et le tableau des conseillers municipaux est modifié en ce sens.

N° d'ordre	Nom	Prénom	Fonction	Nombre de suffrages obtenus (Elections mars 2014)
01	DELMAS	Jean-Paul	Maire	2305
02	LACOME	Jean-Luc	1 ^{er} Adjoint	2305
03	FIORITO BENTROB	Ghislaine	2 ^{ème} Adjoint	2305
04	FLORES	Jean-Louis	3 ^{ème} Adjoint	2305
05	TAURINES GUERRA	Anna	4 ^{ème} Adjoint	2305
06	BEGUE	José	Conseiller municipal	2305
07	AUREL	Josie	Conseillère municipale	2305
08	LE BELLER	Claudine	Conseillère municipale	2305
09	MOREL	Françoise	Conseillère municipale	2305
10	D'ANNUNZIO	Monique	Conseillère municipale	2305
11	BOISSE	Serge	Conseiller municipal	2305
12	BRIEZ	Dominique	Conseillère municipale	2305
13	BEN AJOUN	Henri	Conseiller municipal	2305
14	MERLO-SERVENTI	Catherine	Conseillère municipale	2305
15	CHAPUIS BOISSE	Françoise	Conseillère municipale	2305
16	GARROS	Christine	Conseillère municipale	2305
17	PEEL	Laurent	Conseiller municipal	2305
18	MASSOUE	Corinne	Conseillère municipale	2305
19	SANTOS	Georges	Conseiller municipal	2305
20	DOUCHEZ	Dominique	Conseiller municipal	2305
21	XILLO	Michel	Conseiller municipal	2305
22	AUZEMÉRY	Bertrand	Conseiller municipal	2305
23	ANSELME	Eric	Conseiller municipal	2305
24	BORLA-IBRES	Laetitia	Conseillère municipale	2305
25	MANZON	Sabine	Conseillère municipale	2305
26	VOLTO	Véronique	Conseillère municipale	917
27	BOURBON	Philippe	Conseiller municipal	917
28	BEUILLÉ	Sylvie	Conseillère municipale	917
29	CREPEL	Pierre	Conseiller municipal	249

Le Conseil Municipal prend acte.

N° 30/2015 - Désignation d'un nouveau membre de la Commission Culture et Communication suite au décès de Mr. Gilbert FONTANILLES.

Mr. le Maire explique que, suite au décès de Mr. Gilbert FONTANILLES, un siège est devenu vacant au sein de la Commission Culture et Communication. Il propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un nouveau membre. Il rappelle que chaque commission comprend, outre le Maire, Président de droit, 8 membres titulaires, élus parmi les conseillers, à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal. Il ajoute que, par délibération n° 33/2014 du 8 avril 2014 et afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle, il a été décidé que chaque commission serait composée de 6 membres du groupe majoritaire et d'un membre de chacun des groupes minoritaires.

Mr. le Maire propose que Mr. Michel XILLO, membre du groupe majoritaire, remplace Mr. FONTANILLES, en qualité de membre de la Commission Culture et Communication.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne Mr Michel XILLO en qualité de membre de la Commission Culture et Communication,
- arrêté la liste des membres de ladite commission, comme suit :

Président : Jean-Paul DELMAS,
Membres : Anna TAURINES GUERRA,
Serge BOISSE,
Dominique BRIEZ,
Michel XILLO,
Eric ANSELME,
Laetitia BORLA IBRES
Philippe BOURBON
Pierre CREPEL.

N° 31/2015 - Désignation d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres suite au décès de Mr. Gilbert FONTANILLES.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres a été désignée par délibération n° 37/2014 du 8 avril 2014.

Il explique que, suite au décès de Mr. Gilbert FONTANILLES, un siège de titulaire est devenu vacant au sein de cette commission.

Il propose que Mme Sabine MANZON remplace Mr. FONTANILLES, en qualité de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne Mme Sabine MANZON, en qualité de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres,
- arrêté la liste des membres de ladite commission, comme suit :

<u>Président :</u>	Jean-Paul DELMAS,	
<u>Titulaires :</u>	Jean-Luc LACOME Claudine LE BELLER Georges SANTOS Sabine MANZON Véronique VOLTO.	<u>Suppléants :</u> Françoise MOREL Michel XILLO Jean-Louis FLORES Eric ANSELME Philippe BOURBON.

N° 32/2015 - Désignation d'un délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration la Maison de Retraite de Grenade suite au décès de Mr. Gilbert FONTANILLES.

Monsieur le Maire rappelle que les délégués du Conseil Municipal aux organismes extérieurs ont été désignés par délibération en date du 8 avril 2014.

Il explique que, suite au décès de Mr. Gilbert FONTANILLES, il convient de désigner un nouveau délégué pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite.

Mr. le Maire propose de désigner Mme Josie AUREL, pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne Mme Josie AUREL, en qualité de déléguée du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de Grenade,
- prend acte que les deux délégués de la commune au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de Grenade sont désormais : Jean-Louis FLORES et Josie AUREL.

N° 33/2015 - PASS 2014-2015.

Participation de la commune à verser aux associations

Mr. le Maire rappelle qu'une convention de partenariat a été signée avec un certain nombre d'associations, dans le cadre du Pass Grenade, pour la période du 01.09.2014 au 31.08.2015, suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2014. Les dispositions de cette convention prévoient que le montant pris en charge par la Collectivité, soit versé aux associations, après communication d'un état récapitulatif trimestriel.

Mr DELMAS indique qu'il est prévu une révision des modalités du PASS avec notamment la mise en place d'un plafonnement. Il précise que cette question sera abordée lors de la réunion de la commission Enfance & Jeunesse, le 11 mai prochain.

Compte tenu de l'état récapitulatif transmis par l'association Multimusic (état consultable auprès du secrétariat de la Mairie), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide du versement de la participation suivante :

<i>Nom de l'Association</i>	<i>Période concernée</i>	<i>Participation à verser à l'Association par la Commune</i>
MULTIMUSIQUE	du 09.12.2014 au 08.03.2015	3.579,68 €

N° 34/2015 - Rénovation de l'éclairage public rue des Sports et Impasse des Sports.

Mr. LACOME, Maire Adjoint, explique au Conseil Municipal que suite à la demande de la commune de Grenade concernant la rénovation de l'éclairage public Rue des Sports et Impasse des Sports, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération :

- Dépose de tous les ensembles d'éclairage public existants et vétustes de type "boule" situés sur le Parking du Collège, Rue des Sports et Impasse des Sports.
- Dépose de l'appareil d'éclairage public de type raquette existant sur support béton. A stocker aux Ateliers Municipaux.

Parking du Collège :

- Fourniture et pose de 3 ou 4 ensembles d'éclairage public doubles composés chacun d'un mât cylindroconique en acier thermolaqué de hauteur 6 mètres et de 2 lanternes décoratives équipées d'un réflecteur routier asymétrique et d'une source blanche de puissance 90 Watts, à implanter sur le cheminement piéton ou dans les espaces verts, pour ne pas gêner le stationnement.
- Le réseau d'éclairage public souterrain existant est conservé. Cependant du génie civil supplémentaire sera nécessaire suivant l'implantation des nouveaux mâts.

Rue des Sports et Impasse des Sports :

- Fourniture et pose de 13 mâts cylindroconiques en acier thermolaqué de 5 mètres de hauteur, avec lanterne décorative équipée d'un réflecteur routier asymétrique elliptique et d'une source blanche 70 Watts aux Iodures Métalliques ou Cosmowhite 60 Watts (ou LED), RAL à déterminer.
- Le réseau d'éclairage public souterrain existant est conservé. Cependant, si au moment de l'étude technique le diagnostic du câble et les mesures d'isolement réalisées présentent de mauvais résultats, il sera peut-être nécessaire de revoir le projet en prévoyant la rénovation du réseau d'éclairage public souterrain conjointement.

NOTA :

- Confection de chaussettes de tirage au pied de chaque candélabre (solution anti-vol de câble).
- Rénovation du coffret de commande d'éclairage public P37 "CARPENTE" (selon état).
- Fourniture et pose d'une horloge astronomique.
- Tous les appareils seront équipés de ballast bi-puissance, permettant d'abaisser la tension (et donc la consommation d'environ 30 %) sur une plage horaire définie, tout en gardant un niveau d'éclairement suffisant.

Il ajoute que compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	10 402€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	35 000€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	23 348€
	Total 68 750€.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Sur proposition de Mr. LACOME,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'Avant-Projet Sommaire.
- de décider de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

N° 35/2015 - Retenues de garanties prescrites.

Mme MOREL, conseillère municipale déléguée, expose au Conseil Municipal : Par mail fin 2014, la Trésorerie de Grenade-Cadours a informé la commune que des retenues de garanties, appliquées lors de la réalisation de divers travaux n'avaient pas pu être remboursées aux entreprises pour différentes raisons.

Il s'agit de :

A -Entreprise FER et CREATIONS : Travaux mairie : Lot 8 Marché accès handicapés.

Ces travaux ont été réceptionnés le **03/05/2007**. Le PV de réception fait apparaître des réserves qui n'ont toujours pas été levées. Les différentes demandes de pièces adressées à l'entreprise via le maître d'œuvre (28/10/2007 et le 15/10/2008) n'ont pas abouti. Aujourd'hui, les deux mandats de remboursement des retenues de garanties (417.46 € + 107.64 € = 525.10 €) sont atteints par la prescription.

B -Ent LANIES : Travaux d'agrandissement de la bibliothèque : Travaux réceptionnés le 1^{er} Août 2007.

Le Décompte Général et Définitif (DGD) n'a jamais été produit. En raison de l'absence de ce document, la retenue de garantie (206.17 €) n'a pas été restituée à l'entreprise. De plus, là encore, ces mandats sont atteints par la prescription.

Elle propose au Conseil Municipal, de maintenir la prescription concernant ces deux retenues de garanties, dans ce cas les sommes seront conservées par la commune de Grenade.

En réponse à une question, Mme MOREL explique que ces deux entreprises ont eu des difficultés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir la prescription concernant les deux retenues de garanties présentées.

Présidence de la séance :

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales et avant le vote du Compte Administratif, Mr. le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un Président de séance.

Il propose de confier la Présidence de la séance à Mr. LACOME Jean-Luc, 1er Adjoint, lors du débat et du vote du Compte Administratif 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mr. LACOME, Président de séance.

N° 36/2015 - Compte Administratif 2014 de la commune.

Mme MOREL, conseillère municipale déléguée, présente en détail aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif de la Commune relatif à l'exercice 2014, dont la vue d'ensemble est la suivante :

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Réalizations de l'exercice	Section de FONCTIONNEMENT	8 338 919,48 €	9 057 695,09 €
	Section d'INVESTISSEMENT	4 690 385,97 €	4 805 385,28 €
Reports de l'exercice N-1	Report en section de FONCTIONNEMENT		413 963,35 €
	Report en section d'INVESTISSEMENT	267 068,77 €	
	TOTAL (réalisations + reports)	13 296 374,22 €	14 277 043,72 €
Crédits à Reporter en N+1	Section de FONCTIONNEMENT		
	Section d'INVESTISSEMENT	103 983,43 €	5 924,43 €
	Total des Crédits à reporter en N+1	103 983,43 €	5 924,43 €
Résultat cumulé	Section de FONCTIONNEMENT	8 338 919,48 €	9 471 658,44 €
	Section d'INVESTISSEMENT	5 061 438,17 €	4 811 309,71 €
	Total cumulé	13 400 357,65 €	14 282 968,15 €

Mme MOREL présente les résultats 2014 de la commune, du CCAS et de la Caisse des Ecoles :

RESULTATS 2014 DEFINITIFS			
FONCTIONNEMENT 2014	Commune	CCAS	Caisse des Ecoles
Dépenses liquidées	8 338 919,48 €	453 387,28 €	2 891,25 €
Recettes liquidées	9 057 695,09 €	433 478,74 €	2 940,00 €
Résultat propre à l'exercice 2014	DEFICIT - €	19 908,66 €	- €
	EXCEDENT 718 775,01 €	- €	48,75 €
Résultat antérieur reporté	DEFICIT - €	- €	- €
	EXCEDENT 413 963,35 €	70 010,45 €	20,50 €
Résultat de clôture au 31/12/2014	DEFICIT - €	- €	- €
	EXCEDENT 1 132 738,36 €	50 701,80 €	69,25 €
INVESTISSEMENT 2014	Commune	CCAS	Caisse des Ecoles
Dépenses liquidées	4 690 385,97 €	22,00 €	
Recettes liquidées	4 805 385,28 €	10 696,13 €	
Résultat propre à l'exercice 2014	DEFICIT - €	- €	
	EXCEDENT 114 900,31 €	10 674,13 €	
Résultat antérieur reporté	DEFICIT 267 068,77 €	- €	
	EXCEDENT - €	2 891,72 €	
Résultat de clôture au 31/12/2014, à reporter obligatoirement au BP n°1 R./Inv. (c/001 "solde d'investissement reporté")	DEFICIT 152 068,46 €	- €	
	EXCEDENT - €	13 507,85 €	
CREDITS A REPORTER			
Dépenses	103 983,43 €	- €	
Recettes	5 924,43 €	- €	
Résultat des crédits reportés	DEFICIT 98 059,00 €	- €	
	EXCEDENT - €	- €	
Résultat global d'investissement au 31/12/2014, à couvrir (si déficit) obligatoirement au BP n°1 R./Inv. (c/1068 "Excédents de Fonct. Capitalisés")	DEFICIT 250 128,46 €	- €	
	EXCEDENT - €	13 507,85 €	
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
Affectation (obligatoire) en investissement R/c/1068	250 128,46 €	- €	- €
Affectation (complémentaire) en investissement R/c/1068	- €	- €	- €
Report en fonctionnement	982 010,80 €	50 701,80 €	69,25 €
Couverture du déficit de fonctionnement	- €	- €	- €
TOTAL	1 132 738,36 €	50 701,80 €	69,25 €

Mme Morel explique que le résultat de clôture de 13.507,85 € du CCAS concerne les amortissements des travaux effectués (achat de matériel et de bureau) qui doivent être transférés de la section fonctionnement à la section d'investissement. Elle poursuit avec les recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement

VILLE DE GRENADE SUR GARONNE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - Exercice : 2014

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF							II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES							A2
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Recettes à réaliser	Crédits annulés	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	81 000.00	103 335.82			-22 335.82	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	840 000.00	820 842.97	80 745.00		-19 157.03	
73	IMPOTS ET TAXES	4 774 280.00	4 704 043.14	8 232.00		-70 236.86	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 735 418.00	2 788 287.14	1 013.00		-52 868.14	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	270 451.00	273 320.53	9 108.00		-3 270.53	
Total des recettes de gestion courante		8 471 139.00	8 568 829.50	91 100.00		-100 770.50	
76	PRODUITS FINANCIERS	1 488.00	371.37			1 116.63	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	184 358.00	320 687.64			-136 329.64	
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 656 985.00	8 891 888.51	91 100.00		-234 803.51	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	101 134.00	84 726.78			16 407.22	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement			101 134.00			84 726.78	
TOTAL		8 758 119.00	8 996 506.09	91 100.00		-239 614.09	
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		419 863.00					

Mme MOREL ajoute que la commune n'a pas encaissé la somme 320.687,64€ de produits exceptionnels, mais 113.000€ qui correspond à des dégrèvements d'impôts cette année. Elle rappelle que la différence est le solde des écritures, à la demande de l'ancien trésorier.

Evolution des recettes de fonctionnement en 2014

- Evolution des bases de la fiscalité locale :
TH : 5,63% TFB : 1,20% FNB : 0,98%.
- Faible évolution du produit des contributions directes de 2,15% d'augmentation par rapport à 2013 (5,09% de 2012 à 2013).
- Les dotations de l'Etat ont stagné par rapport à 2013. Un prélèvement de 68162€ a été opéré sur la dotation forfaitaire au titre de la participation au redressement des comptes publics (RCP) mais les dotations de péréquation continuent à progresser pour Grenade ce qui permet d'atténuer les effets de ce prélèvement.
Dotation forfaitaire: - 51 694 €
Dotation de Solidarité rurale : + 33 110€
Dotation Nationale de Péréquation : + 18776€
Le FPIC progresse : +27 217€
- Les produits des services progressent de 15,46% en raison notamment des hausses de fréquentation des services périscolaires et de loisirs. En revanche la piscine enregistre une perte de recettes en raison de très mauvaises conditions météorologiques de l'été 2014.

Mme MOREL souligne que seuls l'évolution des bases et les nouveaux arrivants font l'augmentation car il n'y a pas de hausse des taux de la part de la commune.

Mr. le Maire précise que le FPIC est un fond de compensation donné par les communes les plus riches aux communes les plus pauvres.

Mme MOREL spécifie que les communes qui donnent, le font sur leur propre budget.

Les dépenses de fonctionnement

VILLE DE GRENADE SUR GARONNE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - Exercice : 2014

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF							II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES							A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 375 817.00	1 989 698.23	179 812.00		198 108.17	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 730 850.00	4 821 798.37	2.83		109 063.80	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	730 286.00	699 210.03			31 074.97	
Total des dépenses de gestion courante		7 836 752.00	7 520 701.83	179 815.43		336 234.94	
66	CHARGES FINANCIERES	209 100.00	200 225.55			874.45	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 678.00	27 301.80			23 374.40	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	20 000.00	7 225.00			12 775.00	
022	DEPENSES IMPREVUES	5 298.00					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 214 796.00	7 653 453.78	179 815.43		381 526.79	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	649 000.00					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	308 248.00	665 688.27			-187 402.27	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			665 688.27			665 688.27	
TOTAL		8 172 044.00	8 189 194.05	179 815.43		633 124.82	
Pour information D 902 Déficit de fonctionnement reporté de N-1							

Mme MOREL fait remarquer que dans les charges de personnel, il n'y a pas les atténuations de charges. Elle précise qu'elles s'élèvent à 103.000 € et qu'elles figurent dans les produits. Elle ajoute qu'on trouve également les aides pour les contrats aidés.

Evolution des dépenses de fonctionnement 2014

- **Globalement les charges externes ont été bien maîtrisées, cependant il faut rappeler que l'on a bénéficié d'un taux d'inflation très faible pour 2014**
- **Pour les postes les plus importants**
 - Les comptes d'énergie : bien contenus par rapport aux prévisions du BP à l'exception du poste électricité - l'explication c'est tout simplement un éclairage public supplémentaire .
 - Les contrats de prestations :
 - Dernière échéance payée cette année à ECO FINANCE pour 50K€
 - Cinq échéances payées à AUXIFIP (crédit-bail de la nouvelle gendarmerie) chacune de 65,5K€, une échéance tardive de 2013 (rappelons que depuis 8 ans la commune prend chaque année 53K€ sur ses recettes de fonctionnement pour couvrir les échéances de la nouvelle gendarmerie).
- **Autres postes importants :**
 - Les fournitures d'entretien et de petit équipement soit une augmentation en 2014 de 6,39%, en raison de l'augmentation des fournitures pour travaux réalisés en Régie.
 - La baisse des subventions est liée à celle allouée au CCAS suite à la reprise par la commune d'une salariée.
 - Au niveau des manifestations, l'augmentation s'explique avec les festivités liées à l'inauguration de la HALLE.

Evolution de la masse salariale en 2014

- Les charges de personnel progressent de 4,97% et représente 57% des dépenses totales de fonctionnement (en incluant les charges financières, les charges exceptionnelles et les dotations aux provisions)
- Les raisons de cette hausse :
 - évolution des cotisations retraites CNRACL 27 000€
 - revalorisation indiciaire des catégories C et B 72 000€
 - les charges imposées par les rythmes scolaires 59 950€
 auxquelles il faut ajouter les effets des délais raccourcis par la loi pour les évolutions de carrières.

Mme MOREL poursuit avec le tableau comparatif des CA 2013, CA 2014 et BP 2015 :

TABLEAU COMPARATIF CA 2013 - CA 2014 - BP 2015 -

10/04/2015

			CA 2013	CA 2014	BP 2015
	70	VENTES DE PRODUITS	608 134,33 €	701 588,97 €	793 025 €
	78	IMPOTS ET TAXES	4 710 887,86 €	4 800 275,14 €	4 887 438 €
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	2 730 315,52 €	2 770 280,14 €	2 736 538 €
	75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	277 431,42 €	276 429,53 €	275 550 €
1		RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	8 326 769,13 €	8 548 573,78 €	8 702 549 €
	60	ACHATS, VARIATIONS DE STOCKS	829 871,34 €	825 818,50 €	1 125 113 €
	61	SERVICES EXTERIEURS	1 046 628,05 €	1 020 916,57 €	784 790 €
	62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	303 881,71 €	321 825,02 €	326 341 €
	65	CHARGES DE GESTION COURANTE	807 519,22 €	699 210,03 €	758 186 €
2		DEPENSES EXTERNES DE FONCTIONNEMENT	2 987 900,22 €	2 866 970,12 €	2 994 430 €
	63	IMPOTS ET TAXES	34 637,82 €	11 750,74 €	32 570 €
	64	CHARGES DE PERSONNEL (chap 012 - chap 013)	4 303 984,30 €	4 518 460,68 €	4 716 015 €
3		DEPENSES INTERIEURES DE FONCTIONNEMENT	4 338 621,92 €	4 530 211,42 €	4 728 585 €
4 = 2+3		TOTAL DEPENSES COURANTES	7 326 522,14 €	7 397 181,54 €	7 723 015 €
5 = 1-4		EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	1 000 186,99 €	1 151 392,24 €	979 534 €
6	78	REPRISES SUR PROVISIONS	- €	- €	- €
7	68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS et PROVISIONS	289 586,48 €	315 489,39 €	368 450 €
8 = 5-6-7		RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT	710 600,51 €	835 922,85 €	610 084 €
9	76	PRODUITS FINANCIERS	2 835,41 €	971,37 €	- €
10	66	CHARGES FINANCIERES	322 069,97 €	298 225,56 €	308 005 €
11 = 9-10		RESULTAT FINANCIER	- 319 234,56 €	- 297 254,19 €	- 308 005 €
12	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 087,54 €	320 687,64 €	71 063 €
13	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	775 045,37 €	224 707,48 €	28 492 €
14 = 12-13		RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 755 957,83 €	95 980,16 €	42 571 €
15 = 8-11-14		RESULTAT NET	- 364 511,88 €	634 048,83 €	344 650 €

Exclure c/63 frais de personnel
Atténuations de charges (Chap 0)

c/68 Dotations reçues + c/68 décs

Les recettes d'investissement

VILLE DE GRENADE SUR GARONNE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - Exercice : 2014

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Recettes à Naïfleur	Crédits annulés	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 130)	1 201 176.00	701 293.39	5 924.43	573 958.18	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	2 020 000.00	2 020 000.00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
Total des recettes d'équipement		3 201 176.00	2 721 293.39	5 924.43	573 958.18	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	480 100.00	407 082.57		-16 062.57	
1088	Excédents de fonct. capitalisés	465 316.00	465 316.00			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	217 417.90			217 417.90	
Total des recettes financières		1 162 833.90	882 398.57		200 484.43	
4502	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		4 404 000.00	3 603 691.96	5 924.43	774 422.01	
001	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	649 600.00				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	308 248.00	308 690.27		-187 462.27	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	616 678.00	616 673.00		2.85	
Total des recettes d'ordre d'investissement			1 573 511.27			
TOTAL		6 087 833.90	4 805 383.26	5 924.43	1 226 023.29	
Pour information						
R 991 Solde d'annulation positif reporté de N-1						

Recettes d'investissement 2014

- Fonds de compensation de la TVA: 407 959,14€
- TLE et taxes d'aménagement : 89 093,43€ (dont 54 681,83€ TA)
- Emprunt 2014 : 820 000€
- Prêts relais subventions et TVA : 1 200 000€
- Subventions d'investissement perçues: 701 293,39€
- Dont:
 - Etat : 277659€ (Orgues, école, restaurant scolaire, aménagement espace public Montagne)
 - Conseil Régional : 41977,67€(CCAS, Cinéma, orgues, Halle)
 - Conseil Général : 220 348,98€ (Halle, travée orgues, effacement réseaux Montagne + La Croix, CCAS)
 - Fondation du Patrimoine: 19 400€ (Eglise)
 - CAF : 120787,54€ (ALSH, matériel ALSH, informatique ALSH, extension Halle aux agneaux)
 - CCSG : 7000€ (aménagement appartement gendarmes)
 - Participation pour non réalisation aires de stationnement : 10120€

Les dépenses d'investissement

VILLE DE GRENADE SUR GARONNE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - Exercice : 2014

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés	
20 21 23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS Total des opérations d'équipement	1,00 4 102 221,00	1,00 3 230 883,15	103 983,43	767 874,42	
Total des dépenses d'équipement		4 102 222,00	3 230 884,15	103 983,43	767 874,42	
10 1066 13 16 020	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES Excédents de fonct. capitalisés SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES DEPENSES IMPREVUES	939 686,00 17 244,00	759 021,99		174 968,01	
Total des dépenses financières		960 832,00	759 021,99		174 968,01	
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		5 063 054,00	3 989 906,14	103 983,43	942 842,43	
040 041	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS PATRIMONIALES	101 134,00 618 978,00	84 732,78 618 973,98		16 407,22 2,98	
Total des dépenses d'ordre d'investissement			717 216,99			
TOTAL		5 770 264,00	4 800 395,97	103 983,43	975 984,00	
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		267 000,00				

Principales réalisations 2014 en investissement

- Construction d'un ALSH : 112 335,42€.
- Restauration de la Halle : 139 693,24€.
- Espace public et aménagement du chemin de Montagne: 140 100,77€.
- Réhabilitation du patrimoine: 174 359,43 (réfection de toitures et menuiseries ancien collège).
- Aménagement de voies de circulation sécurisées : 266 603,40€.
(Fonds de concours CCSG Pool routier 2014, trottoirs chemin de Montagne, rue de l'Egalité, zone 30, Quai de Garonne, rues Castelbajac, Cazalès, Roquemaurel, Sébastopol, La Hille + acquisition de panneaux de sécurité et mobilier urbain).
- Construction d'une école et d'un restaurant scolaire : 1 931 829,08€.
- Equipement des services : 34 655,90€ (Logiciel courrier et matériel et logiciels informatiques pour dématérialisation, renouvellement annuel PC broyeur STM, tondeuse, mobilier de bureau).
- Espaces et équipements sportifs et de loisirs: 134 415,08€.
(équipement ALSH, matériel informatique ALSH, Algeco Gymnase, buts basket et pare ballons école JC Gouze, aire de jeux rue du Port Haut et Saint Caprais).
- Equipements culturels et de communication : 18 948,87€ (acquisition d'un logiciel et fonds de livres pour la bibliothèque).
- Rénovation du cinéma : 203 454,01€.

Travaux en Régie
(pris en compte en comptabilité pour les opérations d'ordre)

- Aménagement des anciens locaux du CCAS pour le service Communication Culture
- Création d'une salle de bain au Presbytère
- Création d'une chape béton pour recevoir une tribune métallique et création d'une clôture
- Installation de locaux modulaires type Algeco au Gymnase.

A la question concernant la salle de bain du presbytère, Mr le Maire explique qu'il s'agit d'une petite salle de bain (douche) qui était située au rez-de-chaussée et qui a été déplacée au premier étage, afin d'agrandir la salle du bas. Ces travaux ont coûté 3.000 €.

Mme BEUILLÉ voudrait savoir si la commune est propriétaire des lieux et s'ils sont mis à disposition gracieusement ou s'il y a un bail de location.

Mr le Maire confirme que la commune est propriétaire du presbytère depuis 1905 et que le bâtiment est mis à disposition gratuitement.

Mr. le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 3 abstentions (Mr. BOURBON Philippe, Mme BEUILLÉ Sylvie et Mme VOLTO Véronique qui lui a donné pouvoir), approuve le compte administratif 2014 de la commune.

Mr. le Maire regagne la salle.

Présidence de la séance : Mr. le Maire reprend la présidence de la séance.

N° 37/2015 - Bilan des cessions et des acquisitions immobilières - Année 2014.

Mr. LACOME, Maire Adjoint, présente au Conseil Municipal le bilan des cessions et acquisitions immobilières intervenues au cours de l'année 2014 :

<i>Date de délibération</i>	<i>Désignation du bien</i>	<i>Acquéreur ou Vendeur</i>	<i>Prix</i>	<i>Précisions</i>
CESSIONS IMMOBILIERES 2014				
23/04/2014	Parcelle G243 - lieu-dit "Les Aubinels"	FIORITO Christian	1 000,00 €	Régularisation
ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2014				
11/04/2011	Parcelle F1292 - Chemin de St Sulpice	VIDONI Thérèse	1,00 €	
14/12/10 et 16/11/10	Parcelles F 2292, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2331, 2333, 2340, 2343, 2349, 2366, 2367 et 2380 - voiries	S.A.R.L. ODERZO	2,00 €	
29/04/2013	Parcelles C1739, 1905, 1906, 2924 - voiries "Le Clos de la Jouclane"	SOULOUMIAC Monique	1,00 €	
03/12/2013	Parcelles D1059, 1060, 1061, 1062, 1063, 1064, 1066, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272 et 545 - Lieu-dit "Baouzic"	LES RAMIERS D'ONDES	1,00 €	
02/07/2013	Parcelle C3091 - Cours Valmy	SA COLOMIERS HABITAT	1,00 €	

Le Conseil Municipal prend acte.

N° 38/2015 - Bilan des marchés publics / Année 2014.

En application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan des marchés publics 2014 :

Marché entre 15.000 € et 90.000 € HT

dénomination marché	Titulaire marché	code postal	durée (totale)	montant HT	notification
Assurance de la commune de Grenade					
lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes	GROUPAMA	Pau (24)	4 ans	20 475,40 €	01.01.2014
lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes	SMACL	Niort (79)		5 191,74 €	01.01.2014
lot 3 : assurance des véhicules et risques annexes	SMACL	Niort (79)		9 370,61 €	01.01.2014
lot 4 : assurance de la protection juridique et fonctionnelle des agents et des élus	SMACL	Niort (79)		1 483,60 €	01.01.2014
TOTAL				36 521,35 €	
Travaux de menuiserie bois et aluminium sur les bâtiments communaux :					
lot 1 "menuiserie bois"	KUENTZ	Fronton (31)	7 semaines	21 364,00 €	06.05.2014
lot 2 "menuiserie aluminium"	ALUMINIUM 31	Grenade (31)	4 semaines	4 280,00 €	13.05.2014
TOTAL				25 644,00 €	
Travaux de réfection de toitures sur les bâtiments communaux	MIDI AQUITAINE	Toulouse (31)	3 semaines	46 014,57 €	02.06.2014
Prestation d'élagage sur le territoire de la commune 2014/2015/2016	OFFICE NATIONAL DES FORETS	Saint Gaudens (31)	3 ans	24 120,00 €	06.06.2014
Reconsultation pour la fabrication, fourniture et installation de locaux modulaires d'occasion reconditionnés à neuf suite à marché infructueux					
tranche ferme	SPAZEO DESIGN	Saint Sauveur (31)	3 mois	37 844,00 €	28.08.2014
tranche conditionnelle	SPAZEO DESIGN	Saint Sauveur (31)	3 mois	11 656,00 €	non affermie
Fourniture et installation de l'équipement de la cuisine pour le restaurant scolaire de Grenade	JLC COLLECTIVITES	Beauzelle (31)	4 mois	55 933,28 €	29.09.2014
Fourniture et installation d'une armoire de lavage vertical pour le restaurant scolaire JC Gouze	CCS MP	Montrabé (31)	3 mois	26 772,47 €	17.12.2014

Marché compris entre 90.000 € et 200.000 € HT

dénomination marché	Titulaire marché	code postal	durée (totale)	montant HT	notification
Fourniture, installation et maintenance de l'équipement numérique du cinéma de Grenade					
lot 1 : projection numérique	CINE SERVICE	La Chapelle sur Erdre (44)	7 mois + 1an contrat de maintenance renouvelable	88 324,00 €	28.05.2014
lot 2 : équipement numérique	CINE SERVICE	La Chapelle sur Erdre (44)		2 422,00 €	28.05.2014
TOTAL				90 746,00 €	
Relance lot 1 "Gros Œuvre" du marché "Travaux de rénovation du cinéma" suite à déclaration sans suite dudit lot					
lot 1 "GO / VRD"	KIWI		15 mois	85 419,40 €	30.09.2014
lot 1B "Démolition"	KIWI			33 725,00 €	30.09.2014
lot 1C "Désamiantage"	DECLARE SANS SUITE			/	/
TOTAL				119 144,40 €	

Marché supérieur à 200.000 € HT

dénomination marché	Titulaire marché	code postal	durée (totale)	montant HT	notification
Travaux de construction d'une école 5 classes et d'un restaurant scolaire :					
lot 1 "VRD"	VB TERRASSEMENTS	Montbartier (82)	15 mois	192 340,54 €	06.03.2014
lot 2 "Gros Oeuvre"	BTP MP	Saint Alban (31)		730 000,00 €	06.03.2014
lot 3 "charpente métallique"	CIAM	Rodez (12)		45 315,20 €	06.03.2014
lot 4 "couverture zinc"	COUFFIGNAC	Launaguet (31)		68 118,54 €	06.03.2014
lot 5 "étanchéité"	SOPREMA	Toulouse (31)		91 509,51 €	06.03.2014
lot 6 "menuiseries ext. / serrurerie"	SMAP	Cugnaux (31)		210 970,00 €	06.03.2014
lot 7 "plâtrerie"	DESCOULS	Negrepelisse (82)		137 457,37 €	06.03.2014
lot 8 "menuiseries bois"	BANZO	Moissac (82)		53 363,53 €	06.03.2014
lot 9 "carrelage / faïences"	LACAZE	Montauban (82)		23 436,70 €	06.03.2014
lot 10 "sols souples"	CERM-SOLS	Tournefeuille (31)		40 132,29 €	06.03.2014
lot 11 "peinture"	JC DECOR	Montauban (82)		46 928,79 €	06.03.2014
lot 12 "chauffage / ventilation / plomberie"	EUROCLIMS	Labège (31)		319 979,46 €	06.03.2014
lot 13 "électricité"	OCCITAN'ELEC	Rabastens (81)		121 450,04 €	06.03.2014
lot 14 "panneaux cloisons froids"	CCS MP	Montrabé (31)		61 359,19 €	06.03.2014
TOTAL				2 142 361,16 €	
Travaux de rénovation du cinéma :					
lot 1 "Démolition / GO / VRD"	DECLARE SANS SUITE	/	/	/	/
lot 2 "charpente bois / étanchéité / zinguerie"	SUD TOITURES	Saint Orens (31)	6 mois	30 000,00 €	30.09.2014
lot 3 "menuiseries métalliques"	SERRURERIE TOULOUSAIN	Plaisance du Touch (31)		30 000,00 €	30.09.2014
lot 4 "menuiseries bois"	BANZO	Moissac (82)		20 141,00 €	30.09.2014
lot 5 "plâtrerie / isolation / plafonds"	AQUITAINE ISOL	Balma (31)		57 524,75 €	30.09.2014
lot 6 "carrelage / faïences / sols souples / peinture"	LACAZE	Montauban (82)		30 350,00 €	30.09.2014
lot 7 "électricité Cfo Cfa"	CBB DIGITAL	Calmont (31)		55 099,46 €	30.09.2014
lot 8 "CVC / Plomberie / Sanitaires"	EUROCLIMS	Labège (31)		69 899,04 €	30.09.2014
lot 9 "fauteuils cinéma"	SIGNATURE	Saint Astier (24)		27 929,88 €	30.09.2014
TOTAL					320 944,13 €

Suite à une question de l'assemblée, Mr LACOME répond que la réunion de la commission d'appel d'offres n'est pas obligatoire en procédure adaptée. Elle l'est en revanche lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre (à partir de 207.000 € pour les fournitures et services et de 5.186.000 € pour les travaux). La commission d'appel d'offres a été réunie pour la consultation lancée dans le cadre de la construction de la nouvelle école.

Mme BEUILLÉ déplore qu'il y ait très peu d'entreprises de Grenade, dans la liste des attributaires.

Mr le Maire acquiesce et ajoute que quelques entreprises grenadines ont répondu aux consultations, mais elles n'entraient malheureusement pas dans les critères d'attribution. Il termine en indiquant que les lourdeurs administratives pour répondre aux appels d'offres découragent souvent les petites entreprises.

Le Conseil Municipal prend acte.

N° 39/2015 - Bilan formation des élus - Année 2014.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan des formations suivies par les élus au cours de l'année 2014 :

NOM	PRENOM	QUALITE	FORMATION			
			THEME	ORGANISME	DATE	LIEU
BEN AOUN	Henri	Conseiller Municipal Délégué	Le rôle et les missions de la Chambre Régionale des Comptes	ATD 31	20/10/2014	ROQUETTES

BOURBON	Philippe	Conseiller Municipal	Concevoir et faire vivre le site internet de sa collectivité	ATD 31	19/09/2014	GRENADE
BRIEZ	Dominique	Conseillère Municipale Déléguée	Les principes de la communication institutionnelle	ATD 31	01/10/2014	BOUSSENS
CHAPUIS BOISSE	Françoise	Conseillère Municipale Déléguée	Le recensement de la population	CNFPT	25/11/2014	CASTELNAU D'ESTRETEFONDS
MOREL	Françoise	Conseillère Municipale Déléguée	Initiation aux marchés publics	ATD 31	10/09/2014	CASTELMAUROU
MOREL	Françoise	Conseillère Municipale Déléguée	Le rôle et les missions de la Chambre Régionale des Comptes	ATD 31	20/10/2014	ROQUETTES

Le Conseil Municipal prend acte.

N° 40/2015 - Bilan des Autorisations de Programmes /Crédits de Paiement 2014.

Mme MOREL, conseillère municipale déléguée, présente au Conseil Municipal le bilan des AP/CP 2014 :

Numéro	Opérations	Crédits de paiement 2014	Réalisations 2014
02 / 2010	Espace intergénérationnel rue des jardins	8 320,00 €	8 317,04 €
05 / 2010	Travaux de restauration de la halle Jean Moulin	140 000,00 €	136 601,32 €
06 / 2010	Construction d'un ALSH	130 000,00 €	112 335,42 €
08 / 2010	Aménagement du Chemin de Montagne	11 975,00 €	11 973,60 €
01 / 2011	Construction école et restaurant scolaire Ch. de Montagne	2 138 210,00 €	1 931 829,08 €
02 / 2011	Aménagement d'un espace public Chemin de Montagne	143 101,00 €	140 100,77 €
03 / 2011	Aménagement du Cours Valmy	115,00 €	114,46 €
01 / 2012	Numérisation et restructuration du cinéma	330 000,00 €	203 454,01 €
	TOTAL	2 901 721,00 €	2 544 725,70 €

Mr BOURBON souhaite qu'on lui explique pourquoi sur certaines opérations, il y a des différences importantes.

Mme MOREL l'explique par des retards et donne comme exemple la numérisation du cinéma. Elle précise qu'elle aura l'occasion d'en reparler avec les AP/CP 2015.

Mr le Maire ajoute qu'il ne s'agit pas forcément de retard sur les chantiers mais de retards de paiement.

Le Conseil Municipal prend acte.

N° 41/2015 - Compte de Gestion 2014.

Suite à l'approbation et à l'arrêt définitif du Compte Administratif de l'exercice 2014, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le compte de gestion de la Trésorière, afférent au budget de la Commune.

Mr le Maire indique que la nouvelle trésorière est très pointilleuse. Il pense que c'est une bonne chose. Elle demande des mouvements et des écritures plus carrés, et elle réalise un gros travail au niveau du recouvrement des impayés.

Mme MOREL précise qu'en un mois, elle a récupéré la somme de 4.000 € d'impayés.

Mr le Maire fait remarquer que l'ancien trésorier disait ne pas avoir le temps de s'occuper des impayés. C'était la mairie qui s'en chargeait alors que ce travail ne lui incombait pas. Il ajoute qu'il a par ailleurs mis la commune dans l'embarras, en lui imposant d'inscrire pendant 4 ans, la DETR en section de fonctionnement, alors qu'il s'agit d'une dotation perçue sur un investissement.

Mme MOREL confirme que cette exigence de l'ancien trésorier a pénalisé la commune.

Sur proposition de Mme MOREL, conseillère municipale déléguée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 3 abstentions (Mr. BOURBON Philippe, Mme BEUILLÉ Sylvie et Mme VOLTO Véronique qui lui a donné pouvoir), décide :

- d'adopter le compte de gestion présenté par la Trésorière Principale Municipale pour l'exercice 2014, dans la mesure où il est conforme aux résultats du Compte Administratif,
- de donner quitus à la Trésorière concernant sa gestion 2014.

N° 42/2015 - Affectation du résultat d'exploitation 2014.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT Compte Administratif 2013	VIREMENT A LA SECTION INVEST	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
INVEST.	- 267 068,77 €		114 999,31 €	103 983,43 € 5 924,43 €	- 98 059,00 €	- 250 128,46 €
FONCT.	413 963,35 €		718 775,61 €			1 132 738,96 €

Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat et qu'il doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Sur proposition de Mme MOREL, conseillère municipale déléguée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 3 abstentions (Mr. BOURBON Philippe, Mme BEUILLÉ Sylvie et Mme VOLTO Véronique qui lui a donné pouvoir), décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	1 132 738,96 €
Affectation obligatoire	
A la couverture de l'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	250 128,46 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	882 610,50 €
Total affecté au 1068	250 128,46 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	- €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

N° 43/2015 - Tarifs des services communaux.

Mr le Maire informe d'une hausse de 2 % des tarifs par rapport à 2014. Il ajoute que les montants des cautions et les tarifs à la marge n'ont pas été augmentés. Il indique par ailleurs que la "participation pour non réalisation de places de stationnement" de 2.000 € a été supprimée. Il demande à Mr LACOME d'en donner les raisons.

Mr LACOME explique que depuis le 1^{er} janvier 2015, la commune ne peut plus percevoir cette participation. La loi de finance rectificative de 2010 a opéré une importante réforme de la fiscalité de l'urbanisme. L'une des conséquences de cette réforme est la suppression progressive de la participation pour non-réalisation d'aire de stationnement (PNRAS). Sa suppression générale est intervenue au 1^{er} janvier 2015. Il rappelle que cette participation avait été instaurée pour le centre de la bastide, lorsqu'il était techniquement impossible, pour un pétitionnaire, de réaliser l'intégralité des stationnements imposés par le PLU. En l'occurrence si le bénéficiaire avait des difficultés d'agencement et n'était pas en mesure de réaliser un garage, il était tenu de verser cette participation, à la commune.

Mr LACOME ajoute que les pétitionnaires se trouvent maintenant confrontés au problème suivant : s'il ne peuvent pas intégrer de garage dans leur projet et dans la mesure où la commune ne peut percevoir cette participation, le permis de construire est refusé. Il souligne que cette règle prévaudra jusqu'à l'adoption d'un nouveau PLU qui inclura d'autres dispositions afin de permettre les travaux dans la bastide.

En réponse à Mme VOLTO, Mr LACOME indique que ces dispositions concernent la zone UAa du PLU, qui va de la rue de l'abattoir jusqu'aux allées Alsace Lorraine, et du quai de Garonne jusqu'au Cours Valmy. Il s'agit en fait du centre historique de Grenade.

Mr. CREPEL demande à connaître l'avancement du PLU.

Mr LACOME répond qu'il devrait aboutir bientôt mais il n'a pas de date précise à donner.

Mr. CREPEL s'interroge sur les places de stationnement d'un collectif en cours de construction dans la bastide.

Mr le Maire indique que, comme plusieurs immeubles en centre-ville, il dispose de son propre parking privé dans la cour intérieure.

Mr BOURBON souhaite savoir si la location du mini-bus est à la journée.

Mr le Maire répond par l'affirmative et précise que ce n'est pas une location à proprement parler. Il s'agit d'une participation demandée aux associations utilisatrices. La commune n'a pas le droit de faire de la concurrence aux loueurs de véhicules.

Mr BOURBON fait remarquer qu'il est noté "location" dans le tableau des tarifs.

Mr le Maire s'engage à le faire rectifier.

Mr BOURBON demande s'il en est de même pour la sono.

Mr DELMAS répond qu'en ce qui concerne la sono, il ne s'agit pas d'une location mais d'un prêt.

Mr le Maire enchaîne sur les tarifs de la piscine mentionnés dans la liste. Il redit que la piscine n'ouvrira malheureusement pas cette année, du fait des désordres survenus durant la vidange du bassin (fissure du grand bassin). Des expertises sont à venir et de gros travaux avec des coûts importants sont à envisager.

Mme BEUILLÉ demande si les assurances couvrent ce type de dégâts. Par ailleurs, elle veut savoir s'il n'y aurait pas possibilité de mettre en place des navettes pour assurer le transport des enfants, jusqu'à la piscine de Bouconne.

Mr le Maire répond que les élus sont pris par le temps et qu'ils réfléchissent aux aides possibles pour palier aux difficultés financières pour réaliser les travaux. Il précise qu'il s'est entretenu avec Madame la Conseillère Départementale, afin d'étudier toutes les possibilités de subventions. Il ajoute que les élus sont encore sous le choc, d'autant que de gros investissements avaient été réalisés l'année dernière. Mr le Maire souligne que les 3 années à venir (2016, 2017 et 2018) vont être difficiles sur le plan financier, et en particulier 2016. Il indique qu'il va également contacter Mme IMBERT, Députée de la Haute-Garonne, qui avait évoqué la possibilité d'une aide à l'investissement, à hauteur de 20.000 €, en 2016. Concernant la question des navettes, il dit que la Municipalité n'y a pas vraiment réfléchi, et qu'elle n'a pas le budget pour mettre en place quelque chose. Il termine en indiquant qu'il interrogera la communauté de communes, afin de voir si une solution ne pourrait pas être trouvée avec le TAD.

Mme BEUILLÉ note que l'augmentation des tarifs du cimetière est supérieure à 2 %. Elle demande si c'est un choix de la majorité.

Mr le Maire répond que comme pour les autres tarifs, l'augmentation des concessions du cimetière n'excède pas 2% et ajoute que la commune de Grenade pratique des tarifs relativement bas, comparés à d'autres villes aux alentours.

Mr BOURBON interroge Mr le Maire sur les différentes catégories de tarifs en matière d'occupation du domaine public communal, et plus particulièrement celles concernant les terrasses de cafés et les restaurants.

Mr le Maire indique que cela répond aux demandes des commerçants, selon leurs besoins (ponctuellement, au semestre, ou à l'année) et selon le mobilier exposé.

Mr BOURBON demande si c'est déclaratif ou s'il y a un contrôle de la mairie.

Mr le Maire répond que les commerçants déclarent leur terrasse et un contrôle est fait par les services municipaux. Il signale que pendant plusieurs années, les commerçants ne payaient pas leur redevance. Il indique que les choses sont maintenant rentrées dans l'ordre. Il propose au Conseil Municipal de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs des services communaux conformément au détail joint en annexe.

N° 44/2015 – Vote du taux des taxes communales.

Mr. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des taxes communales cette année encore et de fixer les taux des taxes communales, comme suit :

	<i>Rappel taux 2014</i>	<i>Propositions taux 2015</i>
Taxe d'habitation	15.63 %	15.63 %
Taxe foncier bâti	28.12 %	28.12 %
Taxe foncier non bâti	96.04 %	96.04 %

Il fait remarquer que la commune ne peut pas intervenir sur les bases brutes d'imposition qui elles, augmentent tous les ans. Il explique qu'elles sont établies par les services fiscaux selon des règles nationales qui résultent de décisions législatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux 2015 des taxes communales, comme suit :

	<i>Taux 2015</i>
Taxe d'habitation	15.63 %
Taxe foncier bâti	28.12 %
Taxe foncier non bâti	96.04 %

N° 45/2015 – Participations 2015 aux organismes de regroupement.

Sur proposition de Mme MOREL, conseillère municipale déléguée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire au Budget Primitif 2015 :

♦ au compte 6281, les concours divers 2015 suivants :

Organismes	Objet	BP 2014	Réalisations 2014	BP 2015
Comité National d'Actions Sociales (CNAS) Agence BEC FRANCAS Midi-Pyrénées	Participation annuelle Rencontres territoriales Participation annuelle	29.000 €	28.431,84 € 30,00 € 60,00 €	28.432 €
Autres concours : Association des Petites Villes de France ANDES (Assoc. Nationale Des Elus Sport.) Fondation du Patrimoine AMF 31 Agence Technique Départementale (ATD) Agence pour le Développement Rég. Du Cinéma Territoires et Cinéma La Maison des Artistes Cotisations AGESEA (Artistes) Droits d'auteur (Artistes)	Participation annuelle Participation annuelle Participation annuelle Participation annuelle Participation annuelle Participation annuelle Participation annuelle	6.000 €	897,90 € 215,00 € 250,00 € 1.535,00 € 2828,00 € 120,00 € 61,00 € 444,03 € 19,00 € 200,00 €	6.100 € 500 €
	TOTAL	35.000 €	35.091,77 €	35.032 €

♦ au compte 6554, les participations 2015 aux organismes de regroupement suivantes :

Organismes	Objet	BP 2014	Réalisations 2014	BP 2015
Syndicat Départemental d'Electricité (SDEHG)	Remboursement annuités	32.140 €	32.137,82 €	50.026 €
Autres contributions :		9.700 €		10.000 €
Syndicat Transport Personnes Agées	Participation annuelle		748,05 €	
Syndicat Mixte Protection de l'Environnement	Participation annuelle		410,70 €	
Syndicat Mixte Bassin Versant de l'Hers	Participation annuelle		4 918,25 €	
Syndicat Mixte Accueil Gens du Voyage (SMAGV MANEO)	Participation annuelle		2.077,50 €	
	TOTAL	41.840 €	40.292,32 €	60.026 €

Concernant le SDEHG, Mme MOREL prie Mr LACOME d'expliquer la différence entre la somme inscrite au BP 2014 et celle portée au BP 2015, qui provient du SDEHG.

Mr LACOME indique qu'il s'agit d'annuités de travaux qui vont tomber en 2015 (notamment mise en scène de la Halle ...).

N° 46/2015 - Subventions 2015 aux associations.

Mr le Maire commente le tableau des subventions 2015 aux associations :

- Concernant les subventions "scolaires", il indique que le spectacle de Noël des maternelles, qui était propre à chaque école, sera désormais mutualisé. Cela coûtera moins cher à la commune. Par ailleurs, il ajoute que les lignes "transport piscine / élémentaire Bastide et Gouze" ont été supprimées car elles n'ont plus lieu d'être.
- Au niveau du "Sport", deux subventions, à savoir le Cyclo club St Caprais et Foot Plaisir, ont été supprimées. Les adhérents de la première association n'habitent pas la commune, et la deuxième n'a plus de dirigeants.
- Il propose d'intégrer l'association « Les habitants de Bagnols », qui existe depuis plus de deux ans et qui a demandé une subvention.
- La subvention "Téléthon" attribuée au Grenade Roller Skating a été versée deux fois l'année dernière par erreur. Il a été convenu avec le club, que plutôt que de la rembourser, il conserverait la somme et rien ne serait versé en 2015. C'est la raison pour laquelle il est porté "0" au niveau des propositions 2015 pour le Téléthon.
- Une subvention exceptionnelle de 3.000 € est prévue pour le Comité de Jumelage, afin de recevoir dignement une délégation d'Istrana, à l'occasion des 20 ans du jumelage.
- Le montant de la participation "Pass" estimée sur les réalisations 2014 a été revue à la baisse. Elle sera certainement inférieure à 25.000 € du fait de la mise en place du plafonnement à compter de la rentrée prochaine.

En réponse à Mr CREPEL, Mr le Maire indique que l'association Multimusic est soumise à contrat d'objectifs et qu'ils seront évoqués au point suivant.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide du montant des subventions 2015 accordées aux associations, conformément au tableau joint en annexe.

N° 47/2015 - Contrats d'objectifs pluriannuels 2015-2017 à passer avec les associations.

Mr le Maire souligne que des modifications importantes ont été apportées à ces contrats car tous les ans la municipalité a, de plus en plus de mal, à obtenir les bilans des associations. Il est indiqué que "l'association doit impérativement communiquer au plus tard le 31 janvier de l'année suivant la date de clôture du dernier exercice comptable : son bilan et son compte de résultat certifiés par le Président ou le Trésorier, ainsi que le rapport d'activités de l'année écoulée". Il déclare que si les associations ne fournissent pas notamment leur bilan financier, leur demande de subvention ne sera pas examinée.

Mr CREPEL souhaite comprendre pourquoi la commune attribue 13.005 € à Multimusic et 25.855 € au Grenade Sports, sachant que par enfant, cela coûte moins cher au Grenade Sports.

Mr le Maire répond que l'on ne peut pas comparer une activité collective et une activité individuelle.

Mr CREPEL pense qu'il serait bien que l'Association Multimusicque intervienne auprès de la Maison de Retraite.

Mr le Maire répond que l'année dernière, l'Association Multimusicque est intervenue sur le TAP bénévolement. Cette année, elle a demandé à être payée, ce que la mairie a refusé. Il a été mentionné dans le contrat d'objectifs 2015 à 2017, que l'association interviendrait, à titre gratuit, 1 h/semaine sur le TAP.

Il ajoute qu'une réflexion est menée au niveau de la communauté de communes, en vue d'un éventuel regroupement des écoles de musique, afin qu'elles deviennent intercommunales. Il fait remarquer qu'en ce qui concerne l'Association Multimusicque, 48 % des élèves sont de Grenade, les 52 % restants viennent des alentours.

Mme BEUILLÉ réitère sa demande concernant l'établissement des critères d'attribution des subventions. Elle souhaiterait que les membres de la commission puissent travailler ensemble sur ce point. Elle pense qu'il est nécessaire de clarifier les critères d'attribution, afin d'éviter que l'on accuse la municipalité d'avoir des préférences et de faire des différences entre les associations. Mme BEUILLÉ termine en indiquant qu'elle ne comprend pas pourquoi ce serait Grenade qui prendrait tout en charge, sachant que la majorité des adhérents n'habitent pas la commune.

Mr le Maire se dit d'accord. Il pense qu'il est nécessaire, avec la baisse des dotations, d'envisager de créer au niveau communautaire, des bassins d'activités qui regrouperaient les associations selon leurs qualifications. Il propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions (Mr. BOURBON Philippe, Mme BEUILLÉ Sylvie et Mme VOLTO Véronique qui lui a donné pouvoir et Mr. CREPEL Pierre),

- approuve les contrats d'objectifs pluriannuels 2015-2017 et les conventions de mise à disposition des locaux, à passer avec :

- Les associations à caractère sportif, dont la liste suit : Cercle Nautique, Grenade Football Club, Grenade Roller Skating, Grenade Sports, Grenade Tennis Club, Grenade Volley Ball et Société Hippique,
- Les associations à caractère culturel, dont la liste suit : Foyer Rural de Grenade, Multimusicque, et Comité d'Animation,

et dont les textes sont joints en annexe.

- autorise Mr. le Maire à signer l'ensemble de ces documents avec les associations concernées.

N° 48/2015 - Budget primitif 2015 de la commune.

Mme MOREL, conseillère municipale déléguée, propose au Conseil Municipal, de lui faire une présentation du budget primitif 2015, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de Fonctionnement : 9.729.112,00 €
- Section d'Investissement : 4.542.603,43 €.

et dont la vue d'ensemble est les suivantes :

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	9.729.112,00 €	8.846.501,00 €
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
	Résultat de fonctionnement reporté		882.611,00 €
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (RAR + Résultat + Crédits votés)		9.729.112,00 €	9.729.112,00 €
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	4.286.550,00 €	4.536.679,00 €
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	103.983,43 €	5.924,43 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	152.070,00 €	
=		=	=
Total de la section d'investissement (RAR + Résultat + Crédits votés)		4.542.603,43 €	4.542.603,43 €
TOTAL DU BUDGET		14.271.715,43 €	14.271.715,43 €

Mme MOREL débute sa présentation :

L'équilibre de la section de fonctionnement

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du BP 2015	9 729 112€	8 846 501€
Report 2014			882 611€
Total		9 729 112€	9 729 112€

Les recettes de fonctionnement

VILLE DE GRENADE SUR GARONNE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - Exercice : 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Recettes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	51 000.00		11 600.00	11 600.00	11 600.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	648 000.00		793 025.00	793 025.00	793 025.00
73	IMPOTS ET TAXES	4 748 600.00		4 897 438.00	4 897 438.00	4 897 438.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 736 413.00		2 736 538.00	2 736 538.00	2 736 538.00
76	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	270 450.00		276 650.00	276 650.00	276 650.00
Total des recettes de gestion courante		8 448 363.00		8 714 048.00	8 714 048.00	8 714 048.00
78	PRODUITS FINANCIERS	1 458.00				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	183 664.00		71 063.00	71 063.00	71 063.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 614 485.00		8 785 112.00	8 785 112.00	8 785 112.00
642	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	101 134.00		61 388.00	61 388.00	61 388.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		101 134.00		61 388.00	61 388.00	61 388.00
TOTAL		8 715 619.00		8 846 501.00	8 846 501.00	8 846 501.00

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	882 611.00
---	------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	9 729 112.00
---	---------------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 534 081.00
---	--------------

Mme MOREL détaille les produits exceptionnels et explique qu'il s'agit du mécénat.

Les recettes fiscales

- La principale source de recettes du budget communal demeure les « impôts et taxes » qui représentent 56,27% des recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2015.
- Evolution des bases fiscales (dont 0,9% d'évolution légale en 2015) :

	2013	2014	Prévisionnelles 2015
TH	4,41%	5,63%	2,35%
TFB	3,73%	1,20%	3,37%
FNB	1,74%	0,98%	-2,77%

- Le produit fiscal :

	2013	2014	2015 (estimation)
Contrib. directes	3 488 639€	3 563 890€	3 636 438€
Evolution / n-1		74 951€	72 548€

- Les taux :

	Grenade	Taux moyens niveau départemental 2014	Taux moyens niveau national 2014	Taux plafonds 2015
Taxe d'habitation	15,63	25,44	23,95	63,60
Taxe sur le foncier bâti	28,12	22,54	20,20	56,35
Taxe sur le foncier non bâti	96,04	91,19	48,53	227,98

Les autres recettes de la section de fonctionnement

- Les dotations de l'Etat, 2^{ème} source de recettes, représentent 31,45% des ressources totales. La diminution de la dotation forfaitaire, de 146 130€ par rapport à 2014, est partiellement compensée par l'évolution des dotations de péréquation DNP et DSR + 103 958€. La refonte des dotations, à l'étude pour 2016, maintient des incertitudes pour les années à venir.

Mme MOREL indique que la Dotation Globale de Fonctionnement doit être complètement réformée en 2016.

- La participation au redressement des comptes publics était de 68 162€ en 2014. Pour 2015, elle est calculée à partir des recettes réelles de 2013 et devrait avoisiner 211 000€.
- La population INSEE passe de 8310 (8214 hbts + 96 hbts en population rattachée) en 2014 à 8405 habitants (8310 hbts + 95 hbts de population rattachée) en 2015. Les évolutions de population sont prises en compte pour le calcul des dotations avec 3 ans d'effet retard, la population transmise en 2015 est la population 2012.
- Les produits des services sont en bonne progression en raison de l'augmentation des tarifs et de la fréquentation des services périscolaires permise par le développement des infrastructures
- Certains produits exceptionnels, parmi les sommes reçues au titre du mécénat pour le complexe sportif et culturel du Jagan, devraient prendre un caractère plus récurrent.

Les dépenses de fonctionnement

VILLE DE GRENADE SUR GARONNE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - Exercice : 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 384 831,00		2 248 814,00	2 248 814,00	2 248 814,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 730 850,00		4 727 815,00	4 727 815,00	4 727 815,00
05	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	744 400,00		758 188,00	758 188,00	758 188,00
Total des dépenses de gestion courante		7 870 181,00		7 734 815,00	7 734 815,00	7 734 815,00
06	CHARGES FINANCIERES	298 500,00		308 005,00	308 005,00	308 005,00
07	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 000,00		28 482,00	28 482,00	28 482,00
08	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			20 000,00	20 000,00	20 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	13 853,00		42 850,00	42 850,00	42 850,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 191 334,00		8 133 882,00	8 133 882,00	8 133 882,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	630 800,00		1 104 800,00	1 104 800,00	1 104 800,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	308 248,00		491 400,00	491 400,00	491 400,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		939 048,00		1 596 200,00	1 596 200,00	1 596 200,00
TOTAL		9 129 682,00		9 729 112,00	9 729 112,00	9 729 112,00
+						
0 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DU ANTICIPE						
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						9 729 112,00

Mme MOREL précise que les dotations aux amortissements correspondent aux honoraires et éventuellement à des créances à passer en pertes et profits.

Les charges à caractère général et charges de gestion courante

- La municipalité maintient ses efforts permanents sur les charges à caractère général et charges de gestion courante, comme sur la masse salariale, pour tenter de retrouver en fonctionnement une économie supplémentaire de 200k€.
- L'évolution des charges à caractère général prévue pour 2015 est de 3.17%, et comprend la mise en service de plusieurs bâtiments communaux: cinéma, restaurant scolaire, complexe sportif du Jagan et nouvelle école à compter de septembre.
- La réorganisation des services et les mutualisations internes et externes devraient permettre des économies substantielles. Exemples : achats groupés pour fournitures scolaires et produits d'entretien.
- Des efforts particuliers sont portés sur les consommations énergétiques avec un suivi spécifique des bâtiments et de l'éclairage public et un programme de travaux affecté aux équipements les plus énergivores.

Mme MOREL rappelle qu'elle avait inséré dans le Débat d'Orientations Budgétaires, un tableau estimatif, année par année, des consommations énergétiques par bâtiments publics.

- Augmentation contractuelle des sommes à verser à AUXIFIP pour la nouvelle gendarmerie pour une année complète sera de 10.542€.

Mme MOREL fait remarquer que chaque année, la somme de 53.000 € est prélevée en fonctionnement pour payer la société de financement. Elle informe que les échéances vont augmenter, à compter du 1^{er} juillet 2015.

La masse salariale

L'évolution de la masse salariale entre 2014 et 2015 est de 4,37% (en prenant en compte les atténuations de charges estimées sur une fourchette basse de 11 500€).

Prévisions BP 2015: 4 727 515 € .

Pour mémoire BP 2014 : 4 730 850€ et réalisé 2014 : 4 621 793,37€.

Il faut noter que les remboursements liés aux premières mutualisations avec la Communauté de Communes (41 875€) et les remboursements sur les emplois aidés (153 000€) ne sont pas intégrés dans les atténuations de charges.

Coût des mesures qui vont s'imposer à la collectivité en 2015 :

- recensement (25 000€),
 - revalorisation des catégories C, 2ème partie (45 500€),
 - augmentation des cotisations retraites (4 000€),
 - évolution des rémunérations liées à l'évolution des carrières (80 682€),
- soit un surcoût total pour 2015 de 154 682€.

La dette 2015

- **Le capital restant dû** au 31.12.2014, 7512K€ auxquels il faut ajouter 1 200K€ de prêts relais souscrits pour financer l'avance faite par la commune du FCTVA et des subventions. Cette somme de 1200K€ ne sera pas retenue dans le calcul des ratios dans la mesure où les remboursements n'interviendront pas à partir de l'EPARGNE BRUTE dégagée de la section de fonctionnement seuls les intérêts seront pris en compte.

- **L'annuité 2015** est de 891 401.38€ (hors prêt relais) : 574 899.45 € de capital et 316 501.93 € d'intérêts.

Mme MOREL précise que les remboursements se font en fin d'année et que le FCTVA rentre au moins de juillet. Elle ajoute qu'un prêt relais a été remboursé et qu'il n'y aura pas 30 000 € d'intérêts sur les prêts relais.

- **Engagements hors bilan : contrat AUXIFIP** (nouvelle gendarmerie) signé en 2006 pour un montant de 3 865 178 € et un encours à ce jour de 3 185 605 €. L'objectif est de couvrir les frais d'emprunts par le montant du loyer (négociation avec la banque et avec la gendarmerie)

Mme MOREL explique que les échéances trimestrielles vont passer à 71 000 €. Elle ajoute que la location des 15 garages à la gendarmerie n'a pas été intégrée dans le bail.

Mr le Maire intervient pour dire que cette affaire ira peut-être au Pénal car il y a beaucoup de choses dans le contrat qui ne sont pas légales. Il souhaite que soit réévalué le montant des loyers perçus par la commune.

Mme MOREL estime que les élus de l'époque auraient du prendre l'avis d'un consultant extérieur car l'emprunt a été fait avec un taux d'intérêt variable ce qui n'est pas viable.

- **Fonds de roulement :** (permet d'apprécier le montant des réserves)

	2013	2014
FDR / hbt	60€	103€
FDR / Nbre de jrs de dépenses de fonctionnement	15 jours	40 jours

Les recettes d'investissement

VILLE DE GRENADE SUR GARONNE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - Exercice : 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13 16 21 23	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 134) EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 185) IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	1 900 400.00 820 000.00	5 824.43	1 145 233.00 835 200.00	1 145 233.00 835 200.00	1 151 157.43 835 200.00
Total des recettes d'équipement		2 700 400.00	5 824.43	1 990 433.00	1 990 433.00	1 996 357.43
10 1000 634	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES Excédents de foncl. capitalisés PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	825 000.00 465 316.00 320 000.00		825 000.00 250 128.00 134 889.00	825 000.00 250 128.00 133 889.00	825 000.00 250 128.00 133 889.00
Total des recettes financières		1 310 316.00		910 128.00	910 128.00	910 128.00
45c2	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		4 000 716.00	5 824.43	2 890 562.00	2 890 562.00	2 896 406.43
021 040 041	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS PATRIMONIALES	830 000.00 308 246.00 27 004.00		1 104 000.00 491 450.00 50 007.00	1 104 000.00 491 450.00 50 007.00	1 104 000.00 491 450.00 50 007.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		985 242.00		1 646 117.00	1 646 117.00	1 646 117.00
TOTAL		5 000 000.00	5 824.43	4 536 679.00	4 536 679.00	4 542 603.43

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	4 542 603.43
--	---------------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 534 051.00
---	--------------

Mme MOREL rappelle que les AP/CP représentent 1.784. 000 € à financer, auxquels il faut ajouter, les autres investissements de la commune. Elle précise que l'emprunt est de 460.000 € pour terminer les gros programmes et 350 000 € pour la TVA. Elle indique que la TVA pourrait être avancée par la Caisse des Dépôts et Consignations à un taux zéro.

Les recettes de la section d'investissement

- Virement de la section de fonctionnement : 1 104 000€.
- Amortissements (transfert de la section de fonctionnement) : 349 450€.
- Fonds de compensation de la TVA : 475 000€.
- Taxes d'aménagement : 50 000€.
- Cession terrain et immeuble rue Castelbajac : 135 000€.
- Prêt relais TVA : 350 000€.
- Emprunt d'équilibre 2014 : 460 000€.
- Subventions d'investissement notifiées : 1 170 433€
 - Etat : 739 396€ (DETR solde Halle, ALSH, restaurant et école)
 - Région : 95 615€ (halle et cinéma)
 - Département : 79 522€ (cinéma)
 - CCSG : 100 000€ (cinéma)
 - Autres - CNC : 130 700€ (cinéma)
 - Aide remboursable CNC : 25 200€ (cinéma).

Les dépenses d'investissement

VILLE DE ORERADE SUR GARNONE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - Exercice : 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20 21 23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS Total des opérations d'équipement	3 903 695.00	103 983.43	2 348 086.00	2 348 086.00	2 452 069.43
Total des dépenses d'équipement		3 903 695.00	103 983.43	2 376 146.00	2 376 146.00	2 480 128.43
10 1028 13 18 020	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE Excédents de fonct. capitalisés SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES DEPENSES IMPREVUES	550 000.00 17 917.00		1 776 272.00 23 076.00	1 776 272.00 23 076.00	1 776 272.00 23 076.00
Total des dépenses financières		567 917.00		1 799 348.00	1 799 348.00	1 799 348.00
48c1	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		4 471 612.00	103 983.43	4 174 494.00	4 174 494.00	4 278 477.43
040 041 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS PATRIMONIALES OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	101 134.00 27 894.00		61 388.00 50 687.00	61 388.00 50 687.00	61 388.00 50 687.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		129 028.00		112 075.00	112 075.00	112 075.00
TOTAL		4 600 740.00	103 983.43	4 286 569.00	4 286 569.00	4 390 552.43
*						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						152 070.00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						4 542 603.43

Le patrimoine historique, la culture et la communication (principaux investissements)

- Numérisation et restructuration du cinéma : 537 400€.
- Eglise : rénovation toiture côté rue Egalité : 16 000€.
- Chapelle Saint Bernard , enduit : 4 000€.
- Achat fonds de livres bibliothèque : 13 000€.

Les affaires scolaires (principaux investissements)

- Equipement nouvelle école et renouvellement de matériel des écoles et restaurants scolaires : 38 000€.
- Construction d'une école chemin de Montagne : 927 665€.
- Traitement humidité école élémentaire Bastide et menuiseries : 21 000€.
- Menuiseries Ecoles les Garrosses et école JC GOUZE : 12 600€.

Les aménagements urbains et l'embellissement de la ville (principaux investissements)

- Aménagement du secteur du Chemin de Montagne : 177 000€.
- Aménagement d'un espace public Chemin de Montagne : 122 200€.
- Acquisitions foncières pour piste cyclable vers Ondes : 4000€
- Fonds de concours annuel pool routier CCSG : 68 200€.
- Trottoirs secteur Chemin de Montagne, CCSG: 21 627€.
- Mise en sécurité de la RD avenue de Guiraudis: 30 000€.
- Installation panneau sécurité abribus Saint Caprais : 5 000€
- Création pluvial rue de la Jouclane : 15 000€.
- Création borne incendie enterrée rue Gambetta : 3 500€.
- Raccordement FT rues Cazalès et Pérignon : 10 000€.
- Provision pour travaux divers SDEHG : 5 000€.

L'équipement des services (principaux investissements)

- Equipement des services techniques : 47 135€
dont camion poly-benne espaces verts, illuminations, tondeuse, débroussailleuse, groupe de fauchage, tables pour salles cantine et préau, équipement pour service bâtiment, etc ...
- Equipement Police municipale: 15 285€
(véhicule PM et équipement spécifique).
- Equipement informatique : 35 500€
(renouvellement parc ordinateurs, matériel de sauvegarde, antivirus, logiciels compléments CIRIL et Légimarchés, imprimantes laser pour pointages écoles et matériel radio pour plan de sauvegarde).

Mme MOREL précise que les anciens ordinateurs seront installés à la nouvelle école.

La rénovation des bâtiments communaux (principaux investissements)

- Ancien collège toitures et isolation 25 800€ en 2015 (solde en 2016).
- Ancien collège : réfection et peinture des menuiseries : 24 000€.
- Guichet Unique traitement humidité et zinguerie : 17 700€.
- Etude chaudière centrale pour mairie, SDF et ancien collège : 7500€.
- Travaux de mise aux normes accessibilité (écoles) : 100 000€.

CONCLUSION

- Bien que la commune soit obligée d'emprunter cette année pour terminer son programme d'investissements les ratios se contiennent sauf celui de 2015 (DETTE FIN D'ANNÉE/EPARGNE BRUTE) mais comme nous vous l'avons précisé les actions menées doivent permettre de dégager sur 2015 une économie de 200K€ .
- Malgré, les emprunts contractés ces dernières années les annuités n'augmentent pas et ce grâce aux remboursements en capital chaque année des emprunts.
- L'évolution de la population va se poursuivre comme en témoignent les projets présentés au niveau du service urbanisme.
- Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé et la maîtrise des charges est recherchée pour permettre de dégager un certain niveau d'EPARGNE BRUTE.

En réponse à Mr. CREPEL, Mme MOREL explique à quoi correspond le total des dépenses financières.

Mme BEUILLÉ demande quel est le montant de la dette par habitant.

Mme MOREL et Mr le Maire répondent 894 €/habitant pour 2014.

Mr CREPEL fait remarquer que pour 2015, elle passe à 930 €.

Mme MOREL confirme mais précise qu'il s'agit d'une estimation.

Mr le Maire ajoute que la mutualisation de personnel et le non-remplacement des départs en retraite n'ont pas été pris en compte dans l'estimation. Il complète en disant que le Président du Conseil Départemental l'a informé de son accord pour le cumul de l'aide départementale et de la DETR, sur le dossier de l'école. Mr DELMAS rappelle que l'année dernière, le Président du Conseil Général lui avait indiqué que ce n'était pas possible. Il indique que c'est une bonne nouvelle car l'enjeu est de 400 000 €. Il évoque aussi la Dotation Bourg-Centre que la commune conservera en 2015 et certainement les années suivantes. Il explique que Grenade rentre dans trois critères sur quatre, pour son attribution, et ajoute que le montant est de 360 000 €.

Mme MOREL précise que n'a pas été prise en compte également, la renégociation du bail avec la gendarmerie dans le BP 2015. Elle ajoute qu'il y aura aussi d'autres négociations, notamment avec les banques, sur les taux d'intérêts d'emprunts, et leur durée.

Mme BEUILLÉ s'inquiète d'un nouvel emprunt de 460 000 € et demande si les élus ont étudié toutes les possibilités avant de s'y engager.

Mr le Maire répond que c'est très complexe et qu'aujourd'hui, il n'y a pas d'autre solution.

Mme MOREL rappelle qu'avec la renégociation de certains prêts, la commune a déjà fait une économie de 26 000 €. Elle ajoute que les banques sont très dures et leur demande de faire des prévisions jusqu'en 2019.

Mr le Maire prétend qu'il y aura sûrement de bonnes nouvelles dans le futur mais, qu'à ce jour, rien n'est encore écrit et définitif. Il préfère donc rester au plus près de la réalité.

Mme BEUILLÉ souhaite savoir s'il n'y a pas moyen d'allonger la durée des investissements en retardant les travaux.

Mr le Maire assure que les derniers gros chantiers sont pratiquement terminés. Il cite le cinéma et la nouvelle école. Il garantit qu'il n'y aura pas d'autres investissements importants, hormis les travaux de réparation de la piscine.

Mr CREPEL demande des explications sur les 28 492 € de charges exceptionnelles.

Mme MOREL explique que sont des opérations qui trouvent leur contrepartie dans les produits exceptionnels et qui par conséquent s'annulent.

Mr CREPEL souhaite savoir ce que sont les dépenses imprévues.

Mr le Maire explique que dans tous les budgets, il est envisagé un montant dans le cas où il y aurait un imprévu (petites réparations ou autres). Il termine en indiquant à Mr CREPEL, qu'il reste, ainsi que Mme MOREL, à sa disposition pour lui expliquer tout ce qu'il ne comprend pas dans le budget.

Mme BEUILLÉ demande s'il ne serait pas possible d'avoir tous ces chiffres sous forme de camemberts afin d'avoir une vision rapide et plus parlante du budget.

Mr le Maire affirme qu'il n'est pas du même avis mais que les services essaieront de satisfaire à sa demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 3 voix contre (Mr. BOURBON Philippe, Mme BEUILLÉ Sylvie et Mme VOLTO Véronique qui lui a donné pouvoir) et une abstention (Mr. CREPEL Pierre), approuve le budget primitif 2015 de la commune.

N° 49/2015 - Autorisations de programmes / Crédits de paiement 2015.

Sur proposition de Mme MOREL, conseillère municipale déléguée,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les AP/CP 2015, dont la liste suit :

Espace Intergénérationnel rue des jardins			
AP-CP n° 2-2010		Opération : 58	
	Réalisé	Prévisionnel	Total
2010	111 651,52 €		111 651,52 €
2011	876 775,83 €		876 775,83 €
2012	217 155,98 €		217 155,98 €
2013	18 280,29 €		18 280,29 €
2014	8 317,04 €		8 317,04 €
2015		8 530,00 €	8 530,00 €
Total	1 232 180,66 €	8 530,00 €	1 240 710,66 €

Restauration de la travée de l'église			
AP-CP n° 3-2010		Opération : 10011	
	Réalisé	Prévisionnel	Total
2010	402,48 €		402,48 €
2011	65 116,44 €		65 116,44 €
2012	7 946,23 €		7 946,23 €
2013	- €		- €
2014	- €	- €	- €
Total	73 465,15 €	- €	73 465,15 €

Restauration de l'orgue de l'église			
AP-CP n° 4-2010		Opération : 10011	
	Réalisé	Prévisionnel	Total
2011	46 693,04 €		46 693,04 €
2012	72 800,52 €		72 800,52 €
2013	39 371,54 €		39 371,54 €
2014	- €	- €	- €
Total	158 865,10 €	- €	158 865,10 €

Restauration de la Halle Jean MOULIN			
AP-CP n° 5-2010		Opération : 10010	
	Réalisé	Prévisionnel	Total
2010	45 795,19 €		45 795,19 €
2011	64 700,73 €		64 700,73 €
2012	477 658,29 €		477 658,29 €
2013	713 672,22 €		713 672,22 €
2014	136 601,32 €		136 601,32 €
2015		- €	- €
Total	1 438 427,75 €	- €	1 438 427,75 €

Construction d'un ALSH chemin de Montagne			
AP-CP n° 6-2010		Opération : 10003	
	Réalisé	Prévisionnel	Total
2010	114 098,40 €		114 098,40 €
2011	67 997,10 €		67 997,10 €
2012	1 439 552,83 €		1 439 552,83 €
2013	809 738,19 €		809 738,19 €
2014	112 335,42 €		112 335,42 €
2015		6 911,00 €	6 911,00 €
Total	2 543 721,94 €	6 911,00 €	2 550 632,94 €

Aménagement du chemin de Montagne			
AP-CP n° 8-2010		Opération : 12003	
	Réalisé	Prévisionnel	Total
2012	33 547,52 €		33 547,52 €
2013	26 769,83 €		26 769,83 €
2014	11 973,60 €		11 973,60 €
2015		177 000,00 €	177 000,00 €
Total	72 290,95 €	177 000,00 €	249 290,95 €

Construction école et restaurant scolaire chemin de Montagne			
AP-CP n° 1-2011		Opération : 10015	
	Réalisé	Prévisionnel	Total
2010	56 611,46 €		56 611,46 €
2011	8 955,65 €		8 955,65 €
2012	36 038,47 €		36 038,47 €
2013	5 929,51 €		5 929,51 €
2014	1 931 829,08 €		1 931 829,08 €
2015		927 665,00 €	927 665,00 €
2016		12 100,00 €	12 100,00 €
Total	2 039 364,17 €	939 765,00 €	2 979 129,17 €

Aménagement espace public chemin de Montagne			
AP-CP n° 2-2011		Opération : 12004	
	Réalisé	Prévisionnel	Total
2012	84 595,07 €		84 595,07 €
2013	157 104,07 €		157 104,07 €
2014	140 100,77 €		140 100,77 €
2015		122 200,00 €	122 200,00 €
2016		23 500,00 €	23 500,00 €
2017		7 200,00 €	7 200,00 €
Total	381 799,91 €	152 900,00 €	534 699,91 €

Aménagement Cours Valmy			
AP-CP n° 3-2011		Opération : 12006	
	Réalisé	Prévisionnel	Total
2012	36 509,78 €		36 509,78 €
2013	453 601,98 €		453 601,98 €
2014	114,46 €		114,46 €
2015		4 800,00 €	4 800,00 €
Total	490 226,22 €	4 800,00 €	495 026,22 €

Numérisation et restructuration du cinéma			
AP-CP n° 1-2012		Opération : 12001	
	Réalisé	Prévisionnel	Total
2012	5 418,98 €		5 418,98 €
2013	14 100,72 €		14 100,72 €
2014	203 454,01 €		203 454,01 €
2015		537 400,00 €	537 400,00 €
2016		3 000,00 €	3 000,00 €
Total	222 973,71 €	540 400,00 €	763 373,71 €

TOTAL 2015	1 784 506,00 €
-------------------	-----------------------

Questions diverses.

Mr le Maire relate que le 9 avril, Mr CREPEL et des habitants du centre-ville l'ont informé que des élèves du collège faisaient des bêtises dans le secteur de la rue Hoche. Il décrit les incidents qui se sont produits : les jeunes ont sonné aux portes, ont demandé de l'argent aux habitants, ont vendu des choses interdites, et sont rentrés dans une maison inhabitée. Mr le Maire dit s'être rendu sur place avec d'autres élus et avoir interrogé les adolescents. Les jeunes ont répondu qu'il y avait grève du personnel de cantine et qu'ils avaient l'autorisation de sortie du collège. Mr le Maire déplore que rien n'ait été mis en place pour les demi-pensionnaires afin de palier à cette grève. Il fait remarquer que dans d'autres communes, un repas froid a été servi et ainsi les collégiens n'ont pas été livrés à eux-mêmes, comme ce fut le cas à Grenade. Il ajoute qu'après enquête, il s'avère que dans ce groupe de perturbateurs, figuraient deux jeunes Mervillois, dont un âgé de 15 ans qui doit passer prochainement au Tribunal, pour être jugé pour deal. Mr le Maire informe qu'il trouve cela scandaleux et qu'il en a parlé à Mme VOLTO. Il assure qu'il fera une intervention lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration du collège afin de dire son indignation et que, certes les parents sont responsables de leurs enfants, mais qu'il n'est pas normal que rien n'ait été mis en place au niveau de l'établissement. Il ajoute que d'ordinaire, la majorité des élèves est plutôt sérieuse mais il y a eu un effet de masse négatif du fait du nombre important d'enfants livrés à eux-mêmes et désœuvrés.

Mr DELMAS indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 19 mai, à 19 heures, et la prochaine réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S, le même jour, à 17h30. Il donne ensuite la parole à Mme MASSOUÉ qui souhaite faire une déclaration.

Mme MASSOUÉ annonce qu'elle a obtenu une mutation au sein de son entreprise, pour la ville de Pau. Elle dit avoir accepté ce poste car son vœu le plus cher était de revenir dans sa région d'origine. Elle ajoute qu'elle est conseillère municipale depuis novembre 2012 et qu'elle a pris beaucoup de plaisir à travailler avec cette équipe municipale. Elle remercie les élus pour leur accueil et la vivacité des débats. Elle ajoute qu'elle a apprécié cette première expérience qui a été très enrichissante. Elle termine en indiquant qu'elle continuera certainement à s'investir dans sa future commune de résidence.

Mr le Maire tient aussi à la remercier, pour sa collaboration et son implication au sein de la commune. Il se réjouit pour elle de sa mutation. Il ajoute que lors de la prochaine séance, le Conseil Municipal devra installer un nouveau conseiller pour la remplacer.

◆◆◆◆◆◆◆◆
Fin de séance à 21h.20.
◆◆◆◆◆◆◆◆





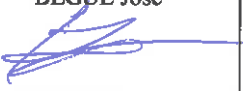

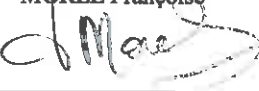
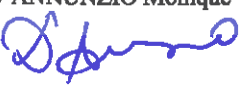




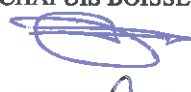

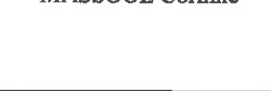







Pour validation :
Le secrétaire de séance,
Dominique BRIEZ,



Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,



Pour approbation :

DELMAS Jean-Paul 	LACOME Jean-Luc 	FIORITO BENTROB Gh. 	FLORES Jean-Louis représenté
TAURINES-GUERRA Anna 	BEGUE José 	AUREL Josie 	LE BELLER Claudine représentée
MOREL Françoise 	D'ANNUNZIO Monique 	BOISSE Serge 	BRIEZ Dominique 
BEN AÏOUN Henri 	MERLO-SERVENTI C. 	CHAPUIS BOISSE Fr. 	GARROS Christine représentée
PEEL Laurent 	MASSOUE Corinne 	SANTOS Georges 	DOUCHEZ Dominique absent
XILLO Michel 	AUZEMÉRY Bertrand 	ANSELME Eric représenté	BORLA-IBRES Laetitia 
VOLTO Véronique représentée	BOURBON Philippe 	BEUILLÉ Sylvie 	CREPEL Pierre 

ANNEXES :

TARIFS / Services Publics. (réf. : délibération n° 43-2015 du Conseil Municipal du 14/04/2015)

SERVICES	Tarifs 2014 applicables jusqu'à l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs	Nouveaux tarifs	Entrée en vigueur des nouveaux tarifs
Cimetière / Concessions			
			1er mai 2015
Tombe – concession 15 ans	78,00 €	80,00 €	
Tombe – concession 30 ans	168,00 €	171,00 €	
Caveau	587,00 €	590,00 €	
Tombe préfabriquée (2 places)	1 785,00 €	1 821,00 €	
Tombe préfabriquée (4 places)	2 881,00 €	2 889,00 €	
Concession ayant fait l'objet d'une procédure de reprise :			
- Tombe pleine terre : concession 15 ans	40,00 €	41,00 €	
- Tombe pleine terre : concession 30 ans	86,00 €	88,00 €	
- Caveau	98,00 €	100,00 €	
Monument ayant fait l'objet d'une procédure de reprise :			
- Monument existant sur des concessions de à eux superficies prévues pour les caveaux dans le règlement communal des cimetières (à 6 m²)	2 581,00 €	2 638,00 €	
- Monument existant sur des concessions de superficie > à 2 m² et < à 6 m² (superficie des caveaux fixés dans le règlement communal des cimetières)	1 418,00 €	1 348,00 €	
Identification des concessions	5,00 €	5,10 €	
An cien columbarium – concession de 15 ans	225,00 €	227,00 €	
An cien columbarium – concession de 30 ans	435,00 €	444,00 €	
Nouveau columbarium – concession de 15 ans	323,00 €	329,00 €	
Nouveau columbarium – concession de 30 ans	595,00 €	546,00 €	
Renouvellement Concession	101,00 €	105,00 €	
Taxe d'inhumation, exhumation	67,00 €	68,00 €	
Taxe de dispersion des cendres	67,00 €	68,00 €	
Taxe pour dépôt d'urne	67,00 €	68,00 €	
Cimetière dépositaire de 1 à 6 mois (par mois)	34,00 €	35,00 €	
Cimetière dépositaire plus de 6 mois (par mois)	74,00 €	75,00 €	
Vacation funéraire	24,00 €	25,00 €	
Photocopies			
			1er mai 2015
A4 noir	0,20 €	0,25 €	
A3 noir	0,30 €	0,35 €	
Plaine			
			1er mai 2015
Entrée Générale (gratuité avant 4 ans)	2,40 €	2,50 €	
Tarif réduit "10 entrées"	20,00 €	18,50 €	
Entrée "groupe" (10 entrées minimum)	1,80 €	1,90 €	
- entrée payante pour tous les enfants sans condition d'âge, gratuite pour l'encadrement sur la base de l'art. 4 du règlement intérieur pour les centres de loisirs et les colonies de vacances - Entrées « titulaires Pass Grenade ou Carte Jeune »	1,00 €	1,00 €	
Lyon de natation (carte 5 séances)	33,00 €	35,00 €	
Cours Aquagym (carte 5 séances)	18,00 €	20,00 €	
Animations sportives tout public	0,00 €	0,00 €	
Mobilier			
			1er mai 2015
Caut ion	530,00 €	530,00 €	
Mise à disposition	22,00 €	22,50 €	
Mise à disposition souscription aux associations de Grenade			
			1er mai 2015
Caut ion sono 1000 wetts	970,00 €	970,00 €	
Caut ion sono 300 wetts	410,00 €	410,00 €	
Installation et démontage de nacelles (par heure d'intervention)			
	76,00 €	78,00 €	1er mai 2015
Salles communales / Participation aux frais de fonctionnement			
			1er mai 2015
Cinéma (/jour)	388,00 €	396,00 €	
Salles de réunion :			
Bureau de permanence (par demi journée)	21,00 €	21,50 €	
Bureau de permanence (par journée)	43,00 €	44,00 €	
Salle de réunion - capacité 830 personnes (par journée)	46,00 €	47,00 €	
Salle de réunion - capacité 830 personnes (par journée)	92,00 €	94,00 €	
Salle pour organisme de formation par mois	180,00 €	184,00 €	
Cantine ancien collège à Salle de Prêau de l'ancien collège			
Salle rue-de-chaussée 26 a rue Victor Hugo (foyer rural)			
Associations de Grenade	0,00 €	0,00 €	
Particuliers et autres Grenade 1 jour	158,00 €	161,00 €	
Particuliers et autres Grenade 2 jours	245,00 €	250,00 €	
Extérieurs 1 jour	245,00 €	250,00 €	
Extérieurs 2 jours	367,00 €	374,00 €	
Entreprises & sociétés commerciales	321,00 €	327,00 €	
Tarif supplémentaire pour préparation & décoration des salles (par 1/2 journée)	87,00 €	89,00 €	
Caut ion salles ancien collège			
- Caut ion grande salle	850,00 €	850,00 €	
- Caut ion petite salle	205,00 €	205,00 €	
Salle du Foyer de St Caprais			
Associations de Grenade	0,00 €	0,00 €	
Location /jour	100,00 €	102,00 €	
caution	541,00 €	541,00 €	
Nettoyage de la Salle des Fêtes (/jour)			
Associations de Grenade	0,00 €	0,00 €	
Particuliers + autres	158,00 €	161,00 €	
Nettoyage (Eventuel)	41,00 €	42,00 €	
Salle des Fêtes :			
			1er mai 2015
Associations de Grenade : manifestation à but non lucratif - une fois par an	0,00 €	0,00 €	
Associations de Grenade : manifestation à but lucratif ou manifestation à but non lucratif à partir de la 2ème occupation	102,00 €	104,00 €	

Associations extérieures mois de la Communauté de Communes	510,00 €	510,00 €	
Associations extérieures hors Communauté de Communes	1 095,00 €	1 095,00 €	
Particuliers de Grenoble (3 jour hors week-end et sans chauffage)	180,00 €	180,00 €	
Particuliers Extérieurs (1 jour hors week-end et sans chauffage)	440,00 €	440,00 €	
Particuliers de Grenoble, y compris pour le mariage d'enfants de Grenadins (par week-end)	421,00 €	421,00 €	
Particuliers Extérieurs (par week-end)	1 100,00 €	1 122,00 €	
Organisation de salons professionnels (5 jours)	3 249,00 €	3 314,80 €	
Intervention des services techniques : passage auto-lavage et lessiveuse (obligatoire)	65,00 €	66,00 €	
Cautlon Nettoyage	305,00 €	305,00 €	
Cautlon Salle	1 000,00 €	1 000,00 €	
Installation et démontage de rideaux	480,00 €	480,00 €	
Accès Internet salles communales			1er mai 2015
Création ou transfert d'une ligne fibre :			
* si déplacement d'un technicien	124,00 €	124,00 €	
* sans déplacement d'un technicien	55,00 €	55,00 €	
Accès Internet (abonnement ligne fibre, accès Internet ADSL et location LiveBox) :			
- par mois :	50,00 €	50,00 €	
- par jour :	2,00 €	2,00 €	
Option "Climatisation" :			1er mai 2015
Participation aux frais :			
* associations de Grenoble	0,00 €	0,00 €	
* particuliers (par jour)	10,00 €	10,00 €	
Cautlon "climatisation"	50,00 €	50,00 €	
Miscellanées :			
droit d'inscription pour l'année, pour les adultes actifs en CDI	11,00 €	11,00 €	1er mai 2015
Tarifs des spectacles à manifestation culturelle			1er mai 2015
Tarif « Adultes »	6,00 €	6,00 €	
Tarif « moins de 12 ans »	0,00 €	0,00 €	
Tarif « 12-25 ans, étudiants, chômeurs, retraités, et bénéficiaires AAH » (sans réserve de sièges)	3,00 €	3,00 €	
Tarifs "Ateliers" :			
par atelier et par personne	20,00 €	20,00 €	
par stage et par personne	200,00 €	200,00 €	
Déjeunés de stationnement (ou d'usage)	0,60 €	0,60 €	1er mai 2015
DRONTS DE PLACE :			
Marché (assurance au trimestre)			1er juillet 2015
*Abonnés (/ml)	0,31 €	surcoût journal au vote du Conseil Municipal	
*Volontés (/ml)	0,85 €	ultérieurement après avis de la commission paritaire du marché	
*Minimum (pour les volontés)	2,55 €		
*Participation consommation électrique (/jour)	0,80 €		
Occasions			1er juillet 2015
Type déballage ou autres, hors marché (/ml)	0,85 €	0,90 €	
Minimum de facturation	5,10 €	5,20 €	
Infractions sur la voie publique :			1er mai 2015
*Règle St luc (/m)	4,00 €	4,10 €	
*Autres (vide-greniers, barières, marchés de nuit, marché de Noël ...) (/ml)	3,60 €	3,60 €	
*Exposition de véhicules (concessionnaires automobiles) / par véhicule	4,00 €	4,10 €	
*Mandages (par emplacement)			
gras mètres	141,00 €	144,00 €	
moyens mètres	70,00 €	71,50 €	
petits mètres	28,00 €	28,00 €	
*Emplacement dans le cadre d'une compétition de haut niveau	210,00 €	214,00 €	1er mai 2015
Occupation du domaine public :			
Droit de stationnement pour l'implantation de locaux provisoires sur le domaine public communal autorisée dans le cadre d'une permission de voirie (par m² et par mois)	0,20 €	0,50 €	1er mai 2015
Cinque (+300 m²)	80,00 €	80,00 €	
Cinque (-300 m²)	40,00 €	40,00 €	
Spectacle de marionnettes	20,00 €	20,00 €	
Terrasse restaurant			1er janvier 2016
par m² et par jour	0,60 €	0,65 €	
par m² et par an	9,05 €	10,15 €	
par m² et par semestre	5,10 €	5,20 €	
minimum de facturation	5,10 €	5,20 €	
Terrasse café			1er janvier 2016
par m² et par jour	0,50 €	0,55 €	
par m² et par an	2,25 €	2,60 €	
par m² et par semestre	3,75 €	3,85 €	
minimum de facturation	5,10 €	5,20 €	
Etalage			1er janvier 2016
par m² et par jour	0,35 €	0,40 €	
par m² et par an	5,90 €	6,00 €	
par m² et par semestre	3,05 €	3,10 €	
minimum de facturation	5,10 €	5,20 €	
Appareil de distribution			1er janvier 2016
par unité et par jour	12,15 €	12,40 €	
par unité et par trimestre	36,70 €	37,45 €	
par unité et par an	145,90 €	150,00 €	
Chevalet publicitaire (1 par commerce)			1er janvier 2016
par mois	5,60 €	5,70 €	
par trimestre	13,65 €	13,90 €	
par an	66,75 €	68,30 €	
Chevalet de presse (2 par commerce)			1er janvier 2016
par mois	5,60 €	5,70 €	
par trimestre	13,65 €	13,90 €	
par an	66,75 €	68,30 €	

PREPARATION BP 2015 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

31-mars-15

RECAPITULATION	PROPOSITIONS BP 2014	REALISATIONS 2014	PROPOSITIONS BP 2015
Subventions "scolaire"	21 697,40	21 697,40	16 388,70
Subventions "sports"	9 051,00	9 051,00	8 819,00
Subventions "culture"	1 994,00	1 841,00	1 994,00
Subventions "économie"	4 816,00	4 816,00	4 691,00
Subventions "social"	3 218,00	3 218,00	3 218,00
Subventions exceptionnelles	5 790,00	6 332,50	4 690,00
Reversement droits de pièces ou locations	16 600,00	14 858,18	15 000,00
Pass Grenade	28 000,00	24 688,71	25 000,00
Contrats d'objectifs	108 962,00	108 962,00	108 962,00
Provision	16 171,00		11 276,00
Total	216 098,00	196 144,79	210 002,00

Subventions "scolaire"	PROPOSITIONS BP 2014	REALISATIONS 2014	PROPOSITIONS BP 2015
Prévention routière	94,00	94,00	94,00
Parents d'élèves AGPEM	75,00	75,00	75,00
Cité d'éduc à la santé et à la citoyenneté (collège Grand-sève)	926,00	926,00	926,00
Association Sportive du Collège	153,00	153,00	153,00
Coop. Scol maternelles (4,60€/enf); 378 enfants à la rentrée de sept 2014			
2016 La Bastide (4,60 € / enf); 153 enfants	667,00	667,00	703,80
2016 J-C Gouze (4,60 € / enf); 178 enfants	782,00	782,00	818,87
2016 Réajustement suite ouverture de classe à maternelle JCG	0,00	0,00	0,00
2015 Les Garosses (4,60 € / enf); 45 enfants	188,60	188,60	207,00
Coop. Scol maternelles Noël (0 €/enf)			
2015 La Bastide (0,00 €/enf)	1 595,00	1 595,00	0,00
2015 J-C Gouze (0,00 €/enf)	1 870,00	1 870,00	0,00
2015 Les Garosses (0,00 €/enf)	451,00	451,00	0,00
Coop. Scol maternelles Transport (80,50 € / classe) 13 classes			
2015 La Bastide (80,50 € / classe); 5 classes	402,50	402,50	402,50
2015 J-C Gouze (80,50 € / classe); 6 classes	483,00	483,00	483,00
2015 Les Garosses (80,50 € / classe); 2 classes	161,00	161,00	161,00
2015 Ecole maternelle Ste Marthe (équivalent 1 classe)	80,50	80,50	80,50
Coop. Scol Elementaires (6,20 € / enf) 618 enfants à la rentrée de sept 2014			
2015 La Bastide (6,20 € / enf); 240 enfants	1 506,60	1 506,60	1 488,00
2015 J-C Gouze (6,20 € / enf); 278 enfants	1 649,20	1 649,20	1 723,60
Coop. Scol Elementaires Transport (80,50 € / classe); 21 classes			
2015 La Bastide (80,50 € / classe); 10 classes	805,00	805,00	805,00
2015 J-C Gouze (80,50 € / classe); 11 classes	805,00	805,00	885,50
Coop. Scol Transport piscine élem Bastide +Gouze (forfait / école)			
2015 La Bastide	810,00	810,00	0,00
2015 J-C Gouze	810,00	810,00	0,00
Coop. Scol Classes transplantées (pour 60 enfants maxi = 10,50 € / enf / jour)			
2015 Ecole élémentaire La Bastide	3 150,00	3 150,00	3 150,00
2015 Ecole élémentaire JC Gouze	3 150,00	3 150,00	3 150,00
2018 Subvention transport (St Caprais / Commune) forfait éloignement	870,00	870,00	870,00
USEP JC GOUZE	213,00	213,00	213,00
Total	21 697,40	21 697,40	16 388,70

Subventions "sport"		PROPOSITIONS BP 2014	REALISATIONS 2014	PROPOSITIONS BP 2015
Pétanque Joyeuse				
	Fonctionnement	525,00	525,00	525,00
	Grand Prix de la ville	515,00	515,00	515,00
Granade Cyclo Sports				
		270,00	270,00	270,00
Gymnastique Volontaire				
		312,00	312,00	312,00
Les Pignons Voyageurs				
	Fonctionnement	153,00	153,00	153,00
	Randonnée	183,00	183,00	183,00
Les Pumas de Grenade - Judo club				
		816,00	816,00	816,00
Bedminton Club Grenadain				
	Fonctionnement	612,00	612,00	612,00
	Ecole de Bedminton	1 100,00	1 100,00	1 100,00
Bushido Karaté Club				
	Fonctionnement	300,00	300,00	300,00
Attitudes				
	Fonctionnement	153,00	153,00	153,00
Cyclo club St Caprais				
		79,00	79,00	0,00
Evanescence				
		79,00	79,00	79,00
Foot Plaisir				
		153,00	153,00	0,00
Enfile tes baskets				
		151,00	151,00	151,00
Société hippique de Grenade				
	Convention prêt des installations	3 200,00	3 200,00	3 200,00
Les pieds hauts froids				
	Fonctionnement	150,00	150,00	150,00
Sport Quilles Sava & Garonne - Fonctionnement				
		150,00	150,00	150,00
On y danse				
		150,00	150,00	150,00
	Total	9 051,00	9 051,00	8 819,00

Subventions "Culture"		PROPOSITIONS BP 2014	REALISATIONS 2014	PROPOSITIONS BP 2015
Lo Luquet				
		869,00	869,00	869,00
Le Petit Train de Grenade				
		204,00	204,00	204,00
Granade Cinéma				
		153,00	0,00	153,00
Les Amis de Notre Dame				
		153,00	153,00	153,00
Hier				
		153,00	153,00	153,00
Les fous Allés & Cie -				
		156,00	156,00	156,00
Echanges & Cultures				
		156,00	156,00	156,00
Compagnie des Mots à coulisse				
		150,00	150,00	150,00
	Total	1 994,00	1 841,00	1 994,00

Subventions "Divers"		PROPOSITIONS BP 2014	REALISATIONS 2014	PROPOSITIONS BP 2015
Le Marché Grenadain				
		2 315,00	2 315,00	2 315,00
Sophrologie - Détente absolue				
		176,00	176,00	176,00
Bridge Club				
		153,00	153,00	153,00
Amicale Belote Grenade				
	Fonctionnement	75,00	75,00	75,00
Foyer de St Caprais				
		1 519,00	1 519,00	1 519,00
Confrérie de la saucisse de Grenade				
		153,00	153,00	153,00
Comité de jumelage Grenade - Istrana				
		150,00	150,00	150,00
Patch et broderie en filin				
		75,00	75,00	75,00
Les habitants de Begnols				
		0,00	0,00	75,00
	Total	4 616,00	4 616,00	4 691,00

Subventions "social"	PROPOSITIONS BP 2014	REALISATIONS 2014	PROPOSITIONS BP 2015
Vie Libre	153,00	153,00	153,00
UNRPA	926,00	926,00	926,00
Anciens Combattants	228,00	228,00	228,00
ADMIR	941,00	941,00	941,00
Donneurs de sang	153,00	153,00	153,00
Visiteurs de malades	302,00	302,00	302,00
FNATH	67,00	67,00	67,00
Amicale du personnel EHPAD (maison de retraite)	67,00	67,00	67,00
FNACA	228,00	228,00	228,00
Amicale des Sapeurs Pompiers (Jeunes Sapeurs Pompiers)	153,00	153,00	153,00
Total	3 218,00	3 218,00	3 218,00

Subventions exceptionnelles	PROPOSITIONS BP 2014	REALISATIONS 2014	PROPOSITIONS BP 2015
Enfile tes baskets - "Cap Grenade"	300,00	300,00	300,00
Attitudes - Gala de danse	0,00	0,00	300,00
Jeunes sapeurs-pompiers - Bal 14 juillet	600,00	600,00	600,00
Versement en 2014 de la subvention attribuée au titre de 2013 et non versée	600,00	600,00	0,00
Holler-Skating - Téléthon			0,00
Téléthon 2014	400,00	400,00	0,00
Téléthon 2015 (versé par erreur en 2014)		400,00	0,00
Les fous AHÉS & Cie - Concert du 16 mai	500,00	500,00	0,00
Collège Grand Selve - Voyage scolaire SEGPA	400,00	400,00	400,00
Ecole élémentaire Gouze - Dotation scolaire nouvelle classe	0,00	62,00	0,00
Ecole élémentaire Gouze - Dotation transports nouvelle classe	0,00	80,50	0,00
Poney Club - Championnat de France	150,00	150,00	0,00
Comité de jumelage - 20 ans - Voyage à Istres	2 750,00	2 750,00	3 000,00
Cœur de Grenade feu de vie - Assurance	90,00	90,00	90,00
Total	5 790,00	6 332,50	4 690,00

Reversement droits de place	PROPOSITIONS BP 2014	REALISATIONS 2014	PROPOSITIONS BP 2015
Foyer Rural St Caprais - (loc. salle)		584,00	
Festi Grenade		2 172,00	
Comité d'animation (marché nuit+vide greniers + marché de Noël)		6 338,80	
Grenade Roller Skating (vide grenier)		788,48	
Grenade football club (vide grenier)		1 520,70	
On y danse (vide grenier)		644,50	
Foyer rural de GRENADE (reversement locations de salles)		1 366,00	
Bushido Karaté (vide grenier)		266,40	
Compagnie des mots à coulis (vide grenier)		428,40	
Cadettes Grenade-Sport (vide grenier)		748,80	
Provision pour reversements	16 500,00		15 000,00
Total	16 500,00	14 858,18	15 000,00

Pass Grenade	PROPOSITIONS BP 2014	REALISATIONS 2014	PROPOSITIONS BP 2015
Passeport culturel			
Passeport sportif			
Provision Pass Grenade	28 000,00	24 568,71	25 000,00
Total	28 000,00	24 568,71	25 000,00

Associations soumises à contrat d'objectif		PROPOSITIONS BP 2014	REALISATIONS 2014	PROPOSITIONS BP 2015
Grenade Roller-Skating				
	Fonctionnement	3 458,00	3 458,00	3 458,00
	Ecole de patin	500,00	500,00	500,00
Grenade Sports				
	Fonctionnement	25 855,00	25 855,00	25 855,00
	Ecole de rugby	2 500,00	2 500,00	2 500,00
	Challenge Flanrot Domène	500,00	500,00	500,00
Grenade Football Club				
	Fonctionnement	5 171,00	5 171,00	5 171,00
	Tournoi annuel	1 275,00	1 275,00	1 275,00
	Ecole de football	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Cercle Nautique				
	Fonctionnement	3 798,00	3 798,00	3 798,00
Grenade Volley Ball				
	Fonctionnement	3 282,00	3 282,00	3 282,00
	Tournoi de la ville	515,00	515,00	515,00
Grenade Tennis Club				
	Tournoi enfants "Magic Circuit"	400,00	400,00	400,00
	Tournoi annuel	400,00	400,00	400,00
	Fonctionnement	1 124,00	1 124,00	1 124,00
	Ecole de tennis	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Multi-Musiques				
	Fonctionnement ateliers musicaux	13 005,00	13 005,00	13 005,00
	Grenad'in	6 400,00	6 400,00	6 400,00
	Fonctionnement général	869,00	869,00	869,00
Comité d'Animation		25 635,00	25 635,00	25 635,00
Foyer Rural de Grenade				
	Fonctionnement	2 775,00	2 775,00	2 775,00
	Espece Jeux	7 000,00	7 000,00	7 000,00
	Gala de danse	500,00	500,00	500,00
	Total	108 962,00	108 962,00	108 962,00

CONTRAT D'OBJECTIFS PLURIANNUEL

**CERCLE NAUTIQUE
COMMUNE DE GRENADE-SUR-GARONNE
2015-2017**

Entre les soussignés:
La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Jean-Paul DELMAS, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 14.04.2015,
Et ;
L'Association CERCLE NAUTIQUE, représentée par son Président, Damien GRIMAL, d'une part,
d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit

Article 1 :

Le montant de la subvention de fonctionnement est fixé pour l'année 2015 à 3.798,00 €. Cette subvention sera examinée chaque année après examen du bilan de l'année écoulée, des manifestations annuelles réalisées et présentation des projets de l'année suivante.

Par ailleurs, la Commune de Grenade s'engage à apporter son aide, lors de manifestations organisées dans l'esprit du contrat d'objectifs. Les modalités de cet apport (financier, matériel) ou humain) seront définies au cas par cas.

Article 2 :

En contrepartie des subventions, l'association s'engage à promouvoir, porter et associer les couleurs de la ville aux objectifs suivants :

- Formation :
- > Attribuer et mettre en œuvre une politique claire de formation des éducateurs et des entraîneurs.
 - > Développer l'école d'été en intégrant tous les jeunes désirant pratiquer et en les formant dans un souci d'éthique sportive.
- Développement :
- > Maintenir représentés toutes les catégories de jeunes.
 - > De favoriser l'accès au sport pour tous.
 - > De participer aux projets communs de la Vie associative.
 - > D'animer la ville en organisant des événements sportifs ou extra-sportifs.

En plus de cette subvention, le commune met à disposition de l'association, le local situé rue du Cens à Grenade, dont les termes sont inscrits dans une convention de mise à disposition à titre gratuit. Ce dernier devra être conservé en bon état de fonctionnement.

.....

Maire de Grenade : M. Jean-Paul DELMAS, GRENADE, Tél : 05 61 87 96 06 - Fax : 05 61 89 02 71

Article 3 : Aide aux familles nées et élevées sur le territoire municipal pour favoriser l'accès aux services de l'association (Pass Grenade).

Il est précisé que l'association est partenaire du dispositif "Pass Grenade" mis en place par le Municipal. Ce dispositif a une aide financière aux familles. Ainsi, la commune permet aux enfants de la commune âgés de 4 à 19 ans, de bénéficier de l'association, en prenant en charge une partie des frais d'inscription. Cette aide est fixée selon un barème voté par le Conseil Municipal en fonction du quotient familial.

Article 4 :

Le présent contrat court à partir de sa signature par les deux parties et jusqu'à sa date d'anniversaire en 2017. Il sera examiné chaque année et modifié en fonction des résultats obtenus par avenant.

Pour ce faire, l'association doit impérativement communiquer au Maire, le 31 Janvier de l'année suivant la date de clôture du dernier exercice comptable ; son bilan et son compte de résultat certifiés par le Président ou le Trésorier, ainsi que le rapport d'activités de l'année écoulée.

A défaut de production de ces documents, l'attribution de la subvention de la commune sera remise en cause.

L'association doit tenir sa comptabilité par référence aux principes du Plan Comptable de 1982 et aux avis du Centre National de la Comptabilité relatifs au secteur associatif.

En outre, un représentant du Conseil Municipal algérois au Conseil d'Administration de l'Association avec voix consultative.

Article 5 :

L'association s'engage à faire figurer la commune de Grenade, en sa qualité de partenaire, sur tous les documents produits dans le cadre de la présente convention ; et ce de manière lisible, en apposant notamment le logo officiel de la mairie de Grenade.

Article 6 :

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Fait à Grenade, le

Le Maire,
Jean-Paul DELMAS

Le Président du CERCLE NAUTIQUE,
Damien GRIMAL,



LA NATURE DANS NOTRE CULTURE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LOCAUX

Dans, le Commun de Grenade, représenté par son Maire, Monsieur Jean-Paul DELMAS, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 14/04/2012,

Et l'association Carole Naétique, représentée par son Président, Monsieur Damien GRIMAL,

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1.1. Object.

Le Commun de Grenade met à la disposition de l'association Carole Naétique, qui l'occupe, à titre gratuit au 40, Rue à Grenade, qu'elle partage avec d'autres associations (cf convention précédente datée le 24.11.2014, entre Les Fermes de Grenade, le Syndicat Rural Chilly, l'association Carole Naétique et le Commun de Grenade),

Article 2.1. Bénéficiaire.

Cette mise à disposition est concédée à titre gratuit.

Article 3.1. Durée.

La présente convention est consentie pour une durée de trois ans à compter de la date de signature de la présente. Cependant, les parties se réservent le droit de l'intervenir à tout moment sur évènements de force majeure, par leurs recommandations avec accord de l'autre partie.

Article 4.1. Charges et obligations.

- L'occupant s'engage à prendre soin et à tenir en bon état de famille des locaux et du matériel mis à sa disposition par le propriétaire. A cet effet, il effectuera tous les travaux d'entretien courant.
- Les locaux peuvent être utilisés exclusivement pour les activités de l'association.
- L'occupant s'engage à respecter les législations par le bruit et à éviter tout usage nocif pour le voisinage.
- L'occupant s'engage à respecter les législations de la Commission de Sécurité.
- Le propriétaire s'engage également à prendre en charge les frais et charges annexes : taxes foncières, taxes d'ordures ménagères, déchets, eau, assainissement.
- Il est expressément précisé que les locaux et équipements mis à disposition ne sont pas attribués à titre onéreux et la responsabilité au respect de la réglementation en vigueur incombe au propriétaire.

Article 5.1. Conditions et usage des locaux.

La présente convention étant conclue à titre gratuit, toute condition des locaux est résumée en son libellé des lieux mis à disposition est libellée.

Article 6.1. Assurance.

Dans le cadre de l'occupation des locaux, l'occupant s'engage à souscrire les primes d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité, à prendre les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la commune de Grenade puisse être mise en cause. Il devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurances et du règlement des primes correspondantes.

Article 7.1. Abandon.

Toute modification de contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci.

Article 8.1. Résiliation.

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux mis à disposition en bon état d'entretien et de propreté.

Article 9.1. Modalités.

En cas de non-respect des engagements répertoriés inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties. A l'expiration d'un délai de quinze jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Grenade, le

Damien GRIMAL,
Président du Carole Naétique,

Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,



GRENADE CONTRAT D'OBJECTIFS PLURIANNUEL

GRENADE FOOTBALL CLUB COMMUNE DE GRENADE-SUR-GARONNE 2015-2017

Entre les soussignés:

La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Jean-Paul DELMAS, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 14.04.2015,

Et:

L'Association GRENADE FOOTBALL CLUB, représentée par son Président, Jean MASSARUTTO, d'une part, d'autre part,

Il est entité et convenu ce qui suit

Article 1 :
Le montant de la subvention de fonctionnement est fixé pour l'année 2015, à 5.171,00 €. Cette subvention sera examinée chaque année après examen du bilan de l'année écoulée, des manifestations annuelles réalisées et présentation des projets de l'année suivante.

Deux subventions exceptionnelles ont été accordées, au titre de l'année 2015 :

- Aide à l'école de foot, d'un montant de 2.000,00 €.
- Organisation du Tournoi amical d'un montant de 1.171,00 €.

Par ailleurs, la Commune de Grenade s'engage à apporter son aide lors de manifestations organisées dans l'esprit du contrat d'objectifs. Les modalités de cet apport (financier, matériel ou humain) seront définies au cas par cas.

Article 2 :

En contrepartie des subventions, l'association s'engage à promouvoir, porter et associer les couleurs de la ville aux objectifs suivants :

Formation :

- Afficher et mettre en œuvre une politique claire de formation des éducateurs et des entraîneurs.
- Développer l'école de foot en intégrant tous les jeunes désirant pratiquer et en les formant dans un souci d'éthique sportive.
- Maintenir la labellisation accordée par la Fédération Française de Football.

Développement :

- Maintenir représentées toutes les catégories de jeunes.
- De favoriser l'accès au sport pour tous.
- De participer aux projets communs de la vie associative.
- D'implanter la ville en organisant des événements sportifs ou extra-sportifs.
- D'offrir le prêt du Club House aux associations grenadaises pour des activités à but non lucratif.

...

En plus de cette subvention, la commune met à disposition de l'association, les installations suivantes :

- les terrains de Carpentier,
 - les vestiaires,
 - le Club House,
- tout les terrains sont prêtés dans une convention de mise à disposition à titre gratuit. Il est demandé à l'association de les conserver en bon état de fonctionnement.

Article 3 : Aide aux familles mise en place par la Municipalité pour favoriser l'accès aux activités de l'association (Pass Grenade)

Il est précisé que l'association est présente au dispositif "Pass Grenade" mis en place par la Municipalité. Ce dispositif est une aide financière aux familles. Ainsi, la commune permet aux enfants de la commune, âgés de 4 à 19 ans, d'accéder aux activités de l'association, en prenant en charge une partie des frais d'inscription. Cette aide est fixée selon un barème voté par le Conseil Municipal en fonction du quotient familial.

Article 4 :

Le présent contrat court à partir de sa signature par les deux parties et jusqu'à sa date d'annulation en 2017. Il sera examiné chaque année et modifié en fonction des résultats obtenus par avenant.

Par ce fait, l'association doit impérativement communiquer au plus tard le 31 janvier de l'année suivante la liste des clubs du dernier exercice comptable : son bilan et son compte de résultat certifiés par le Président ou le Trésorier, ainsi que le rapport d'activités de l'année écoulée.

A défaut de production de ces documents, l'attribution de la subvention de la commune sera remise en cause.

L'Association doit tenir sa comptabilité par référence aux principes du Plan Comptable de 1982 et aux avis du Centre National de la Comptabilité relatifs au secteur associatif.

En outre, un représentant du Conseil Municipal siégera au Conseil d'Administration de l'Association avec voix consultative.

Article 5 :

L'association s'engage à faire figurer la commune de Grenade, en sa qualité de partenaire, sur tous les documents produits dans le cadre de la présente convention, et ce de manière lisible, en apposant notamment le logo officiel de la mairie de Grenade.

Article 6 :

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Fait à Grenade, le

Le Maire
Jean-Paul DELMAS,

La Président du GRENADE FOOTBALL CLUB,
Jean MASSARUTTO



GRENADE
CITY COUNCIL

LA NATURE DANS NOTRE CULTURE

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE GRATUIT DE LOCAUX**

Entre le Commune de Grenade, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Paul DELMAS, délégué habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 14/04/2015,

Et l'Association Grenade Football Club, représentée par son Président, Monsieur Jean MASSARUTTO,

IL EST ARRIVÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1.1. Objet.
Le Commune de Grenade met à la disposition de l'Association Grenade Football Club qui l'accepte, les installations sportives de Compagnie (terrains, vestiaires, et Club House).

Article 2.1. Bénéficiaire.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 3.1. Durée.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de signature de la présente. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de trois mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 4.1. Caractéristiques et conditions.

- L'occupant s'engage à prendre soin et à jurer en son nom de famille des locaux et de matériel mis à sa disposition par le propriétaire. A son départ, il effectuera tous les travaux d'entretien courant.

- Les locaux pourront être utilisés exclusivement pour les activités de l'association. Ils ne pourront pas autrement être utilisés à des fins privées par des membres de l'association.

- L'occupant s'engage à respecter les consignes de sécurité et à ne pas fumer sur le terrain.

- Le propriétaire assurera l'entretien des bâtiments ainsi que des équipements de sécurité.

- Les propriétaires s'engagent également à prendre en charge les frais et charges suivants : Taxes foncières, taxes d'ordures ménagères, électricité, eau, assainissement.

- Il est convenu que les locaux et équipements mis à disposition ne sont pas attribués à titre exclusif et la Municipalité pourra en disposer gratuitement.

Aucune transmission ou modification des lieux ne pourra être décidée ou réalisée par l'occupant sans l'accord écrit du propriétaire.

Article 5.1. Coût et non-évaluation.

La présente convention étant conclue à titre gracieux, toute cession des droits en résultant ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

Article 6.1. Assurances.

Pour le cadre de l'occupation des locaux, l'occupant assurera toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité. Il paiera les primes et cotisations de ces assurances sous que la responsabilité de la commune de Grenade.

Il devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et des règlements des primes correspondantes.

Article 7.1. Avis de fin.

Tous modifications de contenu de la présente convention font l'objet d'un avenant à celle-ci.

Article 8.1. Esquisse.

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux mis à disposition et bon état d'entretien et de propreté.

Article 9.1. Résiliation.

En cas de non-respect des engagements réciproques prévus dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Grenade, le

Jean MASSARUTTO,
Président du GFC.

Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade.

GRENADÉ
CONTRAT D'OBJECTIFS PLURIANNUEL
2015-2017
COMMUNE DE GRENADÉ-SUR-GARONNE

Entre les soussignés :

La Commune de Grenadé, représentée par son Maire, Jean-Paul DELMAS, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 14.04.2015,

Et :

L'Association GRENADÉ ROLLER SKATING, représentée par son Président, Louis PUJOS, d'une part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit

Article 1 :

Le montant de la subvention de fonctionnement est fixé pour l'année 2015 à 3.350,00 €. Cette subvention sera versée chaque année après examen du bilan de l'année écoulée, des manifestations annuelles réalisées et présentation des projets de l'année suivante.

Une subvention exceptionnelle a été accordée, au titre de l'année 2015 :

- Aide à l'Ecole de Patin, pour un montant de 500,00 €.

Par ailleurs, la Commune de Grenadé s'engage à apporter son aide lors de manifestations organisées dans l'esprit du contrat d'objectifs. Les modalités de cet apport (financier, matériel ou humain) seront définies au cas par cas.

Article 2 :

En contrepartie des subventions, l'association s'engage à promouvoir, porter et associer les couleurs de la ville aux objectifs suivants :

- Formation :**
- ↳ Afficher et mettre en œuvre une politique claire de formation des éducateurs et des entraîneurs.
 - ↳ Développer l'école de patin en intégrant tous les jeunes désirant pratiquer et en les formant dans un souci d'éthique sportive.

Développement :

- ↳ Maintenir représentées toutes les catégories de jeunes.
- ↳ De favoriser l'accès au sport pour tous.
- ↳ D'animer la ville en organisant des événements sportifs ou extra-sportifs.

...

La commune met à disposition de l'association, les installations suivantes :

- ↳ Annexe routier de la Hite (base qual de Garonne),
 - ↳ Piste du plateau du gymnase,
 - ↳ court les tennis sont prêtés dans une convention de mise à disposition à titre gratuit.
- Par ailleurs, en accord avec la Société Hippique, la salle du rec-de-chaussée de l'hippodrome sera mise à la disposition de l'association. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention spécifique entre la commune de Grenadé, et la Société Hippique.

L'association devra les conserver en bon état de fonctionnement.

Article 3 : Aide aux familles mise en place par la Municipalité pour favoriser l'accès aux activités de l'association (Pais Grenadé).

Il est précisé que l'association est bénéficiaire du dispositif "Pais Grenadé" mis en place par la Municipalité. Ce dispositif est une aide financière aux familles. Ainsi, la commune permet aux enfants de la commune, âgés de 4 à 16 ans, d'accéder aux activités de l'association, en prenant en charge une partie des frais d'inscription. Cette aide est titée selon un barème voté par le Conseil Municipal en fonction du quotient familial.

Article 4 :

Le présent contrat court à partir de sa signature par les deux parties et jusqu'à sa date d'annulation en 2017. Il sera examiné chaque année et modifié en fonction des résultats obtenus par avenant.

Pour ce faire, l'association doit impérativement communiquer au plus tard le 31 janvier de l'année suivante la date de clôture du bilan, sus-cité, accompagné : son bilan et son compte de résultat certifiés par le Président ou le Trésorier, ainsi que le rapport d'activités de l'année écoulée.

A défaut de production de ces documents, l'attribution de la subvention de la commune sera remise en cause.

L'Association doit tenir sa comptabilité par référence aux principes du Plan Comptable de 1992 et aux avis du Centre National de la Comptabilité relative au secteur associatif.

En outre, un représentant du Conseil Municipal élu(e) au Conseil d'Administration de l'Association avec voix consultative.

Article 5 :

L'association s'engage à faire figurer la commune de Grenadé, en sa qualité de partenaire, sur tous les documents produits dans le cadre de la présente convention ; et ce de manière lisible, en apposant notamment le logo officiel de la mairie de Grenadé.

Article 6 :

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être révisée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Fait à Grenadé, le

Le Président du GRB,
 Louis PUJOS,

Le Maire,
 Jean-Paul DELMAS,

Entre, le **Commissaire de Grenade**, représenté par son Maire, Monsieur Jean-François DELMAS, légalement habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 14.04.2015,

Et, l'association Grenade Nature Standup, représentée par son Président, Monsieur Louis PUOS,

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

Article 1.1. Objet.

La Commune de Grenade met à la disposition de l'association Grenade Nature Standup, qui l'emprunte, l'emplacement situé au 20bis (en face du local de Grenade), et la place du plateau du système. Par ailleurs, en accord avec la Société Hippique, la salle de rassemblement de l'hippodrome sera mise à la disposition de l'association (Ces mises à disposition font l'objet d'une convention séparée entre la commune de Grenade et la Société Hippique). L'association s'engage à obtenir un planning annuel qui sera validé par la municipalité.

Article 1.2. Prévisions.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 3.1. Durée.

La présente convention est consentie pour une durée de trois ans à compter de la date de signature de la présente. Cependant, le présent se réserve le droit de l'interrompre à tout moment sans préavis de trois mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 4.1. Charges et conditions.

- L'occupant s'engage à prendre soin et à jour en bon port de l'ensemble des locaux et du matériel mis à sa disposition par le propriétaire. A cet effet, il effectuera tous les travaux d'entretien courant.
- Les locaux pourront être utilisés exclusivement pour les activités de l'association. Ils ne pourront pas notamment être utilisés à des fins privées par des membres de l'association.
- L'occupant s'engage à respecter les règlements de la commune de Grenade.
- L'occupant s'engage à respecter les règlements de la commune de Grenade.
- Le propriétaire assure l'entretien des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire.
- Les propriétaires s'engagent à prendre en charge les frais et charges suivants : Taxes foncières, taxes d'ordures ménagères, déchets, eau, assainissement.

Il est explicitement précisé que les locaux et équipements mis à disposition ne sont pas affectés à titre exclusif et la commune se réserve le droit d'en disposer ponctuellement. A titre d'exemple, la commune de Grenade pourra utiliser ces locaux pour des manifestations ou des événements organisés par la commune de Grenade.

Article 5.1. Sécurité et assurances.

La présente convention émet comme habite prévisions, toute clause des droits en révolant ou annulation des lieux mis à disposition est interdite.

Article 6.1. Assurances.

Dans le cadre de l'occupation des locaux, l'occupant assureur toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité. Il prendra les précautions et les assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité de la commune de Grenade. Il devra justifier de chaque élément de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

Article 7.1. Assurances.

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci.

Article 8.1. Explication.

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux mis à disposition en bon état d'entretien et de propreté.

Article 9.1. Résiliation.

En cas de non-respect des engagements énoncés dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties. L'expiration d'un objet de quinze jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Grenade, le
Louis PUOS,
Président du CRS,

Monsieur Jean-François
DELMAS,
Maire de Grenade.